



# PIERREFEU

PIERREFEU - Vallée de l'Estéron - Alpes Maritimes

Bulletin Municipal N° 58 - Janvier 2015



Le billet du Maire.....	2	Le point de vue des Conseillers.....	4
La CCAA.....	7	Le PNR.....	9
Ecole et périscolaire.....	11	Du coté de la santé et du social...	12
La période Estivale.....	13	Du coté des associations.....	14
Un peu d'histoire.....	27	PIERREFEU d'autrefois .....	28
Les recettes de Jackie.....	29	Informations et adresses utiles....	30
Nos joies, nos peines.....	32	PV conseils municipaux 2014.....	33

# Le billet du Maire

Je ne pouvais pas commencer ce billet sans au préalable vous remercier, toutes et tous, avec l'ensemble du conseil municipal pour la confiance que vous nous avez accordé lors des dernières élections municipales. Notre large victoire est avant tout la vôtre, pour œuvrer ensemble pour PIERREFEU.

Je ne m'attarderai pas sur l'action en justice de nos adversaires. Mais, sachez que les écrits produits devant le tribunal ont très largement dépassés le jeu démocratique d'une élection...

Notre équipe malgré ces tracasseries, s'est mise au travail, et chacun a pu trouver sa place. Nous sommes soudés, et les multiples compétences de chacun contribuent à faire avancer au mieux nos actions.

Ainsi, les travaux de sécurisation de la RD17 sont terminés, les abords de l'école seront aménagés définitivement en 2015 avec la pose de barrières et la création d'un parking en épis devant la Mairie. Nous poursuivrons également notre programme de travaux en 2015 avec la réfection du toit du Pierrefeutin. Je tiens à remercier le Conseil Général, pour l'efficacité du service des routes (SDA), pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il nous apporte au-delà de son importante aide financière. Si le Conseil Général venait à disparaître, il est certain que cela mettrait un grand coup d'arrêt à beaucoup de nos projets.

En 2015, nous finaliserons la révision de la carte communale, mettrons en place un site internet, et reconduirons l'accueil de loisirs pour les enfants le mercredi après midi. Enfin, nous clôturerons définitivement notre réflexion sur le devenir du bâtiment des gîtes.

L'étude pour l'amélioration et l'agrandissement des locaux de l'école démarrera très prochainement. La communauté de communes Alpes d'Azur s'engagera dans un programme de travaux prioritaires pour notre école ainsi l'exercice de sa compétence des affaires scolaires s'exercera pleinement conformément à ses engagements.

Sachez qu'au sein de notre communauté de communes, je m'attache à défendre les intérêts de PIERREFEU et, plus largement, ceux de notre vallée au travers de trois commissions où je siège : affaires scolaires, finances et petite enfance pour laquelle j'assume la présidence. Mes déplacements sont nombreux, mais toujours nécessaires car l'intercommunalité prend de plus en plus de poids dans notre fonctionnement et il est important de s'y faire entendre et de porter des projets communs. La taille humaine de notre intercommunalité nous permet de le faire, les élus qui souhaitent s'investir, porter des projets de territoires peuvent le faire, et je tiens à remercier notre président Charles-Ange GINESY qui a voulu cette organisation.

Sachez également que je ne ménage pas mes efforts en tant que Vice-Président du SIEVI. En effet, la ressource en eau est un enjeu considérable pour tous les projets de développement. L'eau du SIEVI appartient à toutes les communes membres, et constitue la plus grande des richesses de nos territoires, de nos montagnes. Nous devons en garder sa propriété, sa gestion, même si notre production est destinée pour sa part la plus importante à alimenter des communes urbaines et plus largement la métropole Nice Côte d'Azur.

Tout cela s'inscrit dans un contexte économique difficile, où l'Etat cherche à réduire ses déficits, en faisant porter l'essentiel de ses économies sur les communes.

En effet les collectivités locales ne génèrent que 15% de la dette nationale, mais le gouvernement a décidé de leur faire supporter plus de 25% des efforts nécessaires à la réduction du déficit. A terme en 2017, PIERREFEU perdrat donc 30% de ses dotations... Au final, ce sont donc les bons gestionnaires qui seront sanctionnés du fait des mauvais... Nous avons su rationaliser l'ensemble de nos coûts et la question qui se pose désormais, est comment faire face à la diminution de l'aide de l'état ? Par moins d'investissement ? Par une fiscalité locale revue à la hausse ?

Tel sera l'enjeu des discussions budgétaires qui animera dès ce début d'année 2015, l'ensemble des conseils municipaux. Pour ce qui nous concerne, après avoir baissée notre fiscalité en 2014, nous positionnerons le curseur en fonction de nos projets prioritaires, et je m'attacherai à ce qu'elle ne soit pas la seule variable d'ajustement.

En poursuivant la gestion efficiente de nos coûts de fonctionnement, nous devons trouver d'autres sources de revenus ou de nouvelles économies en nous engageant dans la transition énergétique...A travers la candidature LEADER que porte le PNR et la communauté de communes, nous serons au côté de ceux qui porteront des projets innovants pour notre territoire.

Tant de défis nous attendent donc, gageons que nous puissions les réussir en essayant de conserver un service public de qualité pour le bien de tous.

A nouveau pour 2015, je ne peux que vous réaffirmer mon total investissement, en insistant sur le fait que nous constituons ensemble une véritable communauté, un village où chacun à sa place.

*Bonne Année 2015, que tous vos vœux les plus chers se réalisent*



**Le Maire  
Marc BELVISI**

---oo\$oo---

**Les vœux du maire auront lieu le samedi 24 janvier 2015 à 16 heures au Pierrefeutin.  
Vous y êtes tous cordialement invités et nous aurons le plaisir de partager  
la galette des rois.**

---oo\$oo---

**Je tiens en mon nom, ainsi qu'en celui de toute mon équipe municipale, souhaiter la  
bienvenue à toutes les nouvelles familles qui se sont installées dans la commune.**

# Le point de vue des Conseillers

## *ET LA JUSTICE FUT SAISIE*

Notre commune a été secouée en début d'année par une polémique assez virulente suite aux dernières élections municipales qui ont vu notre équipe élue dès le premier tour, avec un pourcentage de plus de 70% des voix exprimées ce qui est le témoignage d'une très large confiance de nos électeurs.

Si la possibilité d'exercer un recours à l'encontre de toute élection est prévue par nos institutions, ce qui est le garant d'une saine démocratie, les moyens employés en l'espèce nous ont sincèrement affectés. C'est d'ailleurs la première fois à PIERREFEU que des élections municipales font l'objet d'un recours administratif.

Comme je l'ai indiqué à diverses reprises, nous ne sommes pas tous originaires de PIERREFEU mais, nous sommes tous indéfectiblement attachés à cette commune. Nous sommes restés ouverts à l'arrivée de nouveaux venus et les avons accueillis avec convivialité. Pour preuve, notre équipe municipale compte des membres originaires de familles ancestrales de PIERREFEU mais également de tout nouveau installé.

A travers mes différents mandats, j'ai toujours œuvré dans l'intérêt collectif en ayant pour seul objectif le développement harmonieux de notre commune avec le maintien de notre qualité de vie.

J'ai mis mon expérience professionnelle et les moyens y attachés au service de la commune et personne n'a jamais contesté alors mon inscription sur les listes électorales de PIERREFEU...Il en est de même pour d'autres membres de l'équipe municipale, qui ont été la cible des mêmes attaques.

J'ai été inscrit dès mes 18 ans sur cette liste à la demande de Philémon CASTEL et j'en garde un souvenir ému.

Le Tribunal Administratif de NICE a infirmé l'ensemble des griefs soulevés par nos adversaires dans son jugement du 10 juin 2014 et a, en conséquence, rejeté le recours exercé contre notre élection.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nonobstant ce recours, qui certes nous a affectés pendant plus de quatre mois, nous avons continué à travailler pour la commune et nous le ferons encore avec le même enthousiasme et la même énergie jusqu'à la fin de nos mandats.

La tâche qui nous attend est grande. Nous espérons pouvoir enfin aboutir le projet dit des gîtes, pourquoi pas la fermeture de la halle pour en faire une salle polyvalente, et d'autres encore...mais en gardant toujours à l'esprit que ces projets devront tenir compte de l'impact financier.

Nous devons poursuivre impérativement le développement des moyens, des structures permettant au plus grand nombre de pouvoir vivre sur place ce qui permettra d'assurer l'avenir de notre village.

**Jean-Marc FARNETI**  
**1er Adjoint**

## ***NOS FINANCES***

C'est en concertation avec tous les conseillers, que nous continuons à gérer les finances de notre commune avec une grande rigueur. Nous nous efforçons de limiter les dépenses à l'essentiel et d'optimiser les recettes.

Ceci est d'autant plus difficile à réaliser sur le budget de l'eau car, ce dernier pâtit des conséquences d'une gestion inappropriée liée à une mauvaise appréciation des travaux d'assainissement effectués entre 2008 et 2010. En effet, il reste deux prêts à échéance 2035 et 2038. L'eau n'étant plus en régie depuis 2009, nous n'avons plus les recettes nécessaires pour assumer les dépenses liées aux prêts.

Nous étudions toutes les possibilités pour remédier à cette situation dont nous héritons.

**Annick FERNANDEZ**  
**2<sup>ème</sup> Adjointe**

## ***LES TRAVAUX***

Cette première année, en tant que conseiller municipal chargé des travaux, a été riche en rencontres avec les différents organismes partenaires et les personnels qui y sont rattachés (Conseil Général, SDA/subdivision départementale d'aménagement, ONF...). Grâce à leur compétence et au travail des élus, nos projets peuvent voir le jour dans de bonnes conditions.

### **Les réalisations**

Malgré les intempéries, les travaux sur la RD17 sont en cours d'achèvement. La route a été élargie, permettant une meilleure visibilité : un coup de chapeau aux maçons pour leur bel ouvrage en pierre et bien sûr, un grand merci à Jean-Pierre RIMINUCCI sans qui cette partie du projet n'aurait pas pu voir le jour.

Le rétrécissement de la route destiné à sécuriser les abords de l'école et les déplacements des enfants a été mené avec diligence. Il implique un comportement responsable au volant souhaitable pour le bien de tous. Il ne viendrait à l'esprit de personne d'aller traverser GILLETTE ou ROQUESTERON à 70km/h !

Après moult péripéties et tribulations avec l'entreprise, les jeux pour enfants du Pierrefeutin sont enfin achevés : merci à nos employés municipaux à la voirie qui ont effectué les finitions.

L'ONF, pour sa part, a réalisé un beau travail de débroussaillage à la sapinière sur la piste du Content. Cela va permettre de donner un regain d'énergie à la plantation qui, étouffée, ne parvenait pas à se développer pleinement.

### **Les projets**

D'autres projets sont actuellement à l'étude et devraient aboutir courant 2015 :

- réalisation d'un parking en face de la mairie
- réfection du toit du Pierrefeutin

### **L'équipe de la voirie**

L'équipe des employés communaux de la voirie a été renforcée par l'embauche, le 1<sup>er</sup> août 2014, de Cyrille ZIZZO.

Cyrille fait équipe avec Jérôme CALIPPE. Ange ARAGONA est le plus souvent affecté au Village. Ainsi, grâce à leur polyvalence, de nombreux travaux peuvent être réalisés pour le bénéfice général. Nous pouvons les remercier pour l'ensemble des tâches qu'ils effectuent tout au long de l'année. Merci pour l'entretien et la remise en état de nos chemins, de nos bâtiments, les travaux de débroussaillage.

Nous les encourageons vivement à persévérer dans cette voie... (rie) !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2015,

**Sylvain ARBAUD**  
3<sup>ème</sup> Adjoint

**Jacky PONSOT**  
Conseiller municipal

## ***L'ENERGIE A PIERREFEU***

Depuis le 01/01/2014, la commune de PIERREFEU a confié la gestion de ses 133 éclairages publics au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz. Garant du bon fonctionnement de ce réseau, il intervient sur demande de la Mairie lors d'éventuels dysfonctionnements.

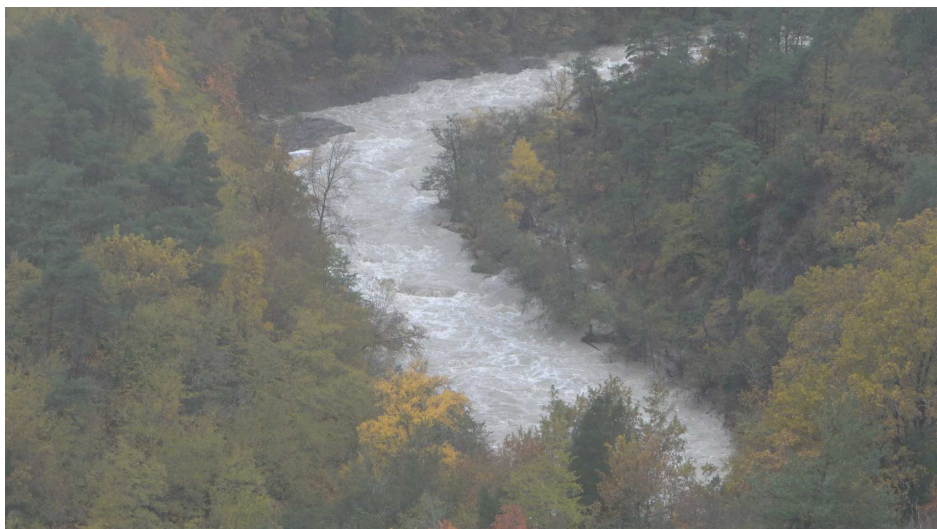
2014 aura été consacrée à la remise en état de ce réseau dont l'entretien était négligé depuis plusieurs années.

A compter de l'année 2015, l'équipe Municipale et moi-même étudierons différents projets concernant nos points lumineux, parmi lesquels nous ferons les meilleurs choix de qualité et de coût.

De nos jours, le prix de l'électricité est un poste important, et de multiples solutions énergétiques se développent.

Il est donc essentiel de faire le bon investissement pour s'inscrire dans la durée mais également pour le confort de tous les riverains.

**Lionel BERNARD**  
Conseiller Municipal



# LA CCAA

Les choses ont très vite évoluées depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier des Communautés de Communes : Cians Var, Vallée d'Azur et Vallée de l'Estéron. Je ne pourrai pas aborder l'ensemble du travail effectué à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), mais je vous livre en quelques lignes les principaux objectifs et la ligne de conduite de celle-ci, lesquels sont en totale harmonie avec notre fonctionnement communal.

## **Les affaires scolaires**

Malgré les difficultés d'application de la réforme des rythmes scolaires, que ce soit du côté financier ou pratique, l'école reste une priorité et une ambition partagée, d'avoir une école d'excellence pour l'avenir des enfants. Pour preuve, les affaires scolaires représentent à elles seules 35% du budget et 45% des effectifs de la Communauté de Communes. Le Plan Educatif Territorial (PEDT) sera terminé en 2015, et son application effective dès la rentrée prochaine animée par deux thématiques principales le besoin de collaboration entre tous les acteurs et le respect du rythme de l'enfant.

## **La santé**

Concernant les services de santé, le Président de la CCAA a rappelé sa détermination pour faire en sorte que l'action médicale et la lutte contre la désertification des médecins ruraux soient au centre de nos préoccupations. Le financement du projet étant maintenant bouclé, tout sera mis en œuvre pour que les travaux de la Maison de Santé de ROQUESTERON démarrent en 2015.

## **Le haut débit internet**

La CCAA en fait une priorité dans ses investissements. Inscrit dans le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN), nous œuvrons pour que notre territoire soit raccordé au très haut débit pour 2020.

## **Les ordures ménagères**

Dans le cadre de son harmonisation et le respect de l'environnement, le service des OM procédera au regroupement des points de collectes de tous les villages de la vallée de l'Estéron. Opérée au printemps prochain, la concertation se poursuit avec les communes pour définir le nombre et les emplacements.

## **Les finances et leurs perspectives**

2015 rimera une fois de plus avec rationalisation des dépenses de fonctionnement, priorité indispensable dans un contexte national morose de désengagement de l'Etat.

Le conseil communautaire s'est engagé à préserver sa capacité d'autofinancement et à poursuivre une politique d'investissement soutenue notamment autour du Très Haut Débit, et de l'enfance, et cela sans aucune augmentation de la fiscalité des ménages, déjà rudement mis à contribution par les politiques gouvernementales.

## **Validation de La candidature leader avec le PNR 2014-2020**

La communauté de communes s'est inscrite avec le PNR dans un programme européen permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie locale de développement en soutenant des projets locaux, privés et publics à travers quatre axes :

- Augmenter et améliorer l'offre et l'accès aux activités génératrices d'économie et aux services sur l'ensemble du territoire.

- Mieux consommer l'énergie et mobiliser les ressources du territoire.
- Créer et soutenir des activités agricoles et forestières locales, durables et diversifiées.
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux.

Marc BELVISI  
Maire



## Candidature LEADER 2014 – 2020 Alpes et Préalpes d'Azur



FICHES ACTIONS ET LIGNES DE FINANCEMENT DES PROJETS			
	FICHES ACTION	MONTANT	EXEMPLES POSSIBLES DE PROJETS SOUTENUS
ACTIVITES ECONOMIQUES ET SERVICES	Aider à la <b>création</b> et à l' <b>adaptation</b> des activités génératrices d' <b>économie</b> et de l'offre en <b>services</b>	400 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme de travail mutualisé (lien possible avec Contrat d'Axe)</li> <li>- Soutien à une 20<sup>ème</sup> de projets de création en partenariat avec les chambres et les structures spécialisées</li> <li>- Secrétariat mutualisé pour coordonner les métiers de la santé et de l'aide à domicile</li> <li>- Maison de la saisonnalité et de la pluriactivité</li> </ul>
	Créer des modes alternatifs fiables et durables de <b>mobilité</b> et d' <b>accès</b> aux activités génératrices d' <b>économie</b> et aux <b>services</b>	450 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant</li> <li>- Opticien itinérant (camionnettes, etc.)</li> <li>- Bornes Wifi dans chaque commune (lien possible avec Contrat d'Axe)</li> <li>- Plateforme de covoiturage (site internet, signalétique, animation, etc.)</li> <li>- Bornes pour véhicules électriques dans les gares des CP et villages (lien possible avec Contrat d'Axe)</li> </ul>
TRANSITION ECOLOGIQUE	Limitier les <b>consommations</b> et déperditions d' <b>énergie</b> dans les bâtiments	300 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations sur les économies d'énergie pour le BTP</li> <li>- Accompagnement des propriétaires privés pour l'obtention d'aides spécifiques</li> <li>- Projets pilotes de construction exemplaire</li> <li>- Production locale de matériaux isolants écologiques</li> </ul>
	Mieux valoriser les <b>déchets</b> et les potentiels en <b>énergie renouvelable</b> du territoire et faire émerger une économie circulaire	300 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recycleries / Ressourceries</li> <li>- Création d'un méthaniseur avec circuit d'approvisionnement</li> <li>- Valorisation des déchets verts (suite du travail de la commission Environnement)</li> <li>- Projets bio-énergie</li> </ul>
AGRI / FORÊT	Créer et promouvoir des modes de commercialisation locaux et en <b>circuits courts</b> dans une démarche de qualité	300 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un atelier de découpe et d'ateliers de transformation (équipements)</li> <li>- Points de vente collectifs</li> <li>- Cuisine centrale en circuits courts</li> <li>- Circuits d'approvisionnement collectifs (camionnettes, etc.)</li> </ul>
PATRIMOINES ET TOURISME	Créer des outils de <b>connaissance</b> et d' <b>appropriation</b> des <b>patrimoines</b> , des ressources et des diversités du territoire	300 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire interactif du patrimoine naturel et culturel et application pour smart phone</li> <li>- Supports pédagogiques pour écoles, habitants, touristes</li> <li>- Résidences d'artistes</li> <li>- Valorisation patrimoniale des oliveraies (signalétique, publication, etc.)</li> </ul>
	Créer et mettre en place une <b>offre touristique</b> basée sur la valorisation des ressources et des <b>compétences</b> du territoire	250 000€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiers de randonnée / d'interprétation</li> <li>- Création d'un bureau des guides spécialisés dans l'écotourisme</li> <li>- Plateforme de saisie commune aux OT du territoire</li> <li>- Renfort d'une offre de cyclotourisme</li> </ul>



Un AMI qui vous veut du bien

## Défi pour la transition énergétique dans le Parc Naturel Régional

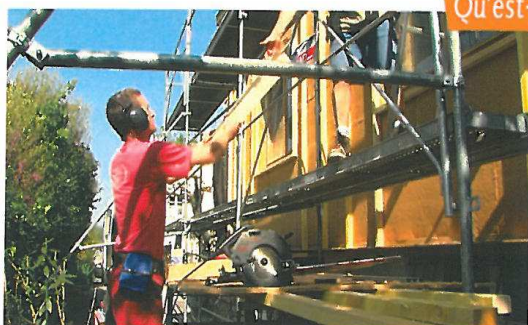
Créé pour concilier développement économique et protection de son environnement exceptionnel, le PNR souhaite s'investir dans la transition énergétique. Il dispose pour cela d'atouts humains et de nombreuses sources d'énergies renouvelables à exploiter habilement et dans le respect de sa Charte.

**Pour atteindre l'ambitieuse autonomie énergétique à moyen terme, c'est-à-dire produire autant d'énergie que l'on en consomme : élus, collectivités, entreprises et citoyens, nous devons tous nous mobiliser. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est fait POUR vous !**



Auto-partage sur le PNR du Vercors - SCIC CitéLib

### Qu'est-ce qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ?



Un AMI est un appel à projet au cadre souple qui vise à financer des opérations de sobriété d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables. L'objectif est de soutenir de petits projets innovants et le plus possible reproductibles.

Programme DOREMI, Biovallée, Drôme (26): réhabiliter 100 maisons par an et former les artisans à la rénovation très basse énergie.

### Que viendra financer l'AMI ? Avez-vous des exemples ?

- Chantiers participatifs avec objectifs énergétiques ambitieux et utilisation d'éco-matériaux,
- Réutilisation de déchets verts en circuits courts,
- Développement d'une mobilité alternative à la voiture thermique individuelle,
- Gestion intelligente de l'électricité à l'échelle d'un village...

**Laissez place à votre imagination !**

L'AMI vise à soutenir des projets exemplaires non subventionnés par ailleurs. L'AMI peut vous accompagner sur les phases opérationnelles (petits investissements, matériels...) ou pré-opérationnelles (études, diagnostic, soutien de spécialistes...).



Voyage d'étude dans le PNR des Bauges  
© M.-J. Hassid - CIPRA France



Inauguration (oct. 2014) de la 1ère centrale villageoise photovoltaïque du PNR du Pilat

### Qui est éligible ?

Une association, un hameau, une PME, une commune... Tous sont éligibles dès l'instant que le projet se déroule sur le territoire du PNR, participe à la transition énergétique et rassemble plusieurs acteurs. Le cahier des charges est disponible sur demande, le chargé de mission énergie peut aussi venir le présenter. Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'élus, de techniciens et de membres du Conseil de Développement.

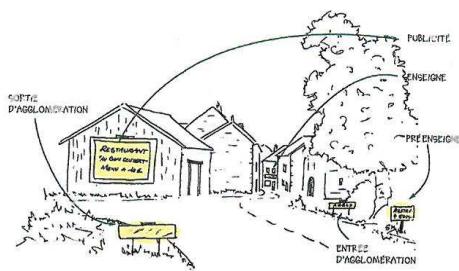
Contact : Augustin Gamot – chargé de mission énergie  
 agamot@pnr-prealpesdazur.fr – 04 92 42 08 63

### Quelles sont les étapes ?

Des réunions de présentation du cahier des charges auront lieu dès le mois de décembre. La journée de lancement officiel est prévue le 24 janvier à Cipières : des témoignages, des idées, des rencontres, venez poser la première pierre de votre projet ! Le chargé de mission énergie peut vous aider dans la construction des projets, pour un dépôt des dossiers avant le 17 avril 2015. Il peut venir faire une présentation en Conseil Municipal sur demande jusqu'au 20 février 2015.

+ d'informations [www.pnr-prealpesdazur.fr](http://www.pnr-prealpesdazur.fr)

## Signalétique : la réglementation évolue, le PNR vous accompagne



Comme partout en France hors agglomération, la publicité est interdite dans un PNR

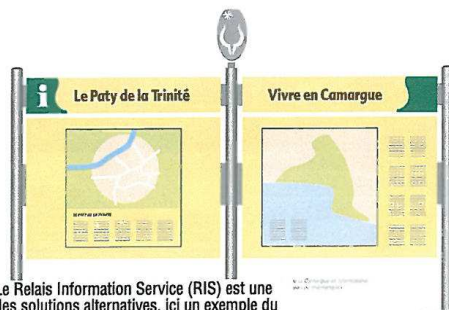
Afin de mieux valoriser nos entreprises tout en préservant les paysages, le travail sur la signalétique se poursuit ; et ce dans un contexte où la réglementation évolue. En effet, à partir de juillet 2015, les pré-enseignes ne seront plus autorisées que pour les activités liées aux produits du terroir et patrimoniales.

### La signalétique en 3 dispositifs

- L'ENSEIGNE est apposée sur un immeuble ou située sur un terrain pour signaler une activité qui s'y exerce.
- LA PRE-ENSEIGNE indique la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.
- LA PUBLICITE est destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Il existe des solutions alternatives et elles sont à mettre en place par les collectivités. A partir de début 2015, le PNR renforce son accompagnement des communes dans cette démarche, notamment par l'organisation d'un séminaire d'information (au printemps 2015).

Deux publications viendront aussi vous aider pour faire évoluer la signalétique sur vos communes :  
 - un « **guide signalétique** », prévu en janvier, sera un rappel synthétique de la réglementation.  
 - la « **charte signalétique** », prévue en mars/avril, proposera une gamme de panneaux, respectueuse de l'identité du territoire et permettant une harmonisation sur l'ensemble du périmètre du PNR.



Le Relais Information Service (RIS) est une des solutions alternatives, ici un exemple du PNR de Camargue.

Journal des élus - n°4 automne 2014  
 Rédaction/Mise en page : SM PNRPA - A. Gamot F. Brondex  
 Photos : © SM PNR Préalpes d'Azur

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur  
 1 avenue François Goby - 06 460 Saint-Vallier-de-Thieux  
 04 92 42 08 63 - [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr)



# Ecole et Périscolaire



32 enfants ont rejoints cette année les bancs de l'école.

Ainsi, Mme la directrice Elodie TILLOY, Mme Blandine LIEVREMONT en charge des plus petits jusqu'au CP, et Mme Blanche SANCHEZ notre ATSEM ont accueilli l'ensemble des élèves le 2 septembre 2014.

Cette nouvelle année scolaire, avec la difficile réforme des rythmes scolaires, la compétence des affaires scolaires reprise par la communauté Alpes d'Azur, aura mis notre commune à rude épreuve. Je tiens à remercier pour leur compréhension et leur engagement, le conseil municipal, les associations l'ADPE ainsi que la Maison des Enfants, les employés communaux et les enseignantes.

## **Le transfert à la Communauté de Communes Alpes d'Azur**

Depuis le 2 septembre 2014, l'ensemble de notre personnel affecté à l'école et aux activités périscolaires a été transféré à la CCAA. Néanmoins, nous gardons la main en tant qu'interlocuteur privilégié et acteur sur le terrain. Le bâtiment de l'école est désormais sous l'entière responsabilité de la communauté de communes. Réglées à travers une convention de mise à disposition, les petites réparations des bâtiments restent à la charge de la commune. Seul le pouvoir de Police reste au Maire, avec pour application directe la sécurité de notre école.

A ce sujet, nous avons sollicité la commission de sécurité (SDIS06, gendarmes, Conseil général, Préfecture) pour comprendre et mettre fin à l'avis défavorable qu'elle avait émis en 2001, et qui perdurait. Nous avons pris en compte toutes les recommandations, et avons agis pour obtenir le 23 décembre l'avis favorable de la commission de sécurité pour notre école.

## **La réforme des rythmes scolaires**

La difficulté de mettre en place la réforme, avec les moyens qui sont les nôtres, a impliqué la totale réorganisation de l'emploi du temps du personnel, et la mise en place d'activités périscolaires. Ainsi depuis la rentrée, Kevin CHARLEMAINE, responsable des activités, accompagné d'Inès NERICI, organise et anime le temps périscolaire 4 jours par semaine.

Avec en plus le mercredi matin travaillé, la garderie également sous la responsabilité de Kevin, a du aussi s'adapter à ces nouveaux horaires. Nous avons voulu répondre au mieux à la demande des parents et à leur organisation quotidienne. Le succès rencontré nous rassure dans nos choix.

### **Les animations scolaires**

Ces animations se font en parfaite collaboration avec les Enseignantes sur proposition de la Mairie.

L'ONF était présent le mardi 2 décembre auprès de nos enfants, pour que ces derniers apprennent à mieux connaître la faune et la flore de notre vallée.

Nous réfléchissons à d'autres interventions...



### **Les sorties scolaires de 2014 à 2015**

La classe de mer financée par notre commune, pour sa plus grande part, a été un grand succès et surtout une belle expérience pour les enfants de primaire.

Nous avons également soutenu les sorties des enfants au ski via le Ski Club de Gillette.

Malheureusement cette année avec les nouveaux temps scolaires, cette activité n'a pas été reconduite, c'est pourquoi avec la directrice et la CCAA nous avons œuvré pour obtenir quatre journées de ski à la station de VALBERG et, ce, dès le 12 janvier 2015.

D'autres sorties seront proposées en cours d'année par nos enseignantes, selon le budget qui leur a été alloué. L'une à la Fondation MAEGHT et l'autre au Parc PHOENIX sont d'ores et déjà programmées.

### **L'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi.**

Depuis le 5 novembre, un accueil de loisirs est proposé à nos enfants les mercredis après-midi pour le plus grand bonheur des parents. Un grand merci à la Maison des Enfants qui a permis cette mise en place.

Bonne et heureuse année 2015

**Véronique COBALEDA**  
Conseillère municipale

## ***DU CÔTÉ DE LA SANTE ET DU SOCIAL***

Pour le Social :

Cela traite de questions d'ordre personnel, de l'intimité des personnes, de la confidentialité. Nous sommes à la disposition de chacun dans nos permanences, au secrétariat, à l'accueil pour essayer de satisfaire les besoins exprimés. La situation générale économique, les restrictions budgétaires rendent bien évidemment la période actuelle plus délicate mais l'attention, l'écoute, la vigilance de notre maire à cet égard sont permanentes.

Pour la Santé :

Plusieurs signatures de protocole ont été effectuées par le Conseil Général notamment avec La Ligue contre le Cancer, avec des institutions pour personnes dépendantes, en soins palliatifs.

L'évolution du projet de la Maison de Santé de ROQUESTERON :

Il y a eu une réunion le 20 novembre 2014 où la plupart des protagonistes étaient présents :

L'Association Santé+Estéron et son nouveau conseil d'administration, les professionnels de santé, les élus, des représentants de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Général etc...

Il y aura d'autres axes de travail lors de prochaines réunions à venir concernant l'architecture du bâtiment, les plans, l'occupation des pièces, la disponibilité, les locaux, le planning. Qui va faire quoi, comment, quand etc....

Au delà de la forme, les conditions pour la mise en route du projet, de son avancement sont difficiles.

Lorsqu'il y a beaucoup d'intervenants autour d'une situation, la finalité des enjeux est différente et il y a alors beaucoup de paroles, du temps et de l'énergie gaspillés et une certaine difficulté de communication....

C'est ainsi que les principaux acteurs déjà sur le terrain (depuis le début du projet) se sont essouffés, démotivés voire découragés au fil du temps. Certains ont démissionné, sont partis, d'autres avec courage maintiennent le cap et ont besoin du soutien de tous.

Je ne préjuge en aucun cas de l'implication, de la mobilisation et de la valeur des personnes investies actuellement dans ce beau projet pour notre vallée mais j'ai été touchée du départ du Dr Tiphany Bouchez qui avait donné par son savoir, sa dynamique personnelle toutes les bases nécessaires pour monter ce dossier de A à Z, coordonner les missions et les actions de chacun.

Cela a fait résonance en moi et m'a donné à réfléchir.

J'ai vu à quel point lorsque l'on reste fixé sur des points de vue personnels pour un projet commun, lorsqu'il y a des enjeux économiques, politiques ou simplement d'égo ou d'orgueil tout se complique, se délite.

Cela m'a ramené à PIERREFEU et à **la RESPONSABILITE. Oui la responsabilité.**

Chacun de nous est responsable en tant que personne de ce qu'il dit, ne dit pas ou laisse dire.

Chacun de nous est responsable en tant que personne de ce qu'il fait, ne fait pas ou laisse faire.

Ce n'est pas un rôle, une fonction, un poste, une profession, une représentation, une instance, une spécificité quelconque qui détermine la réussite ou l'échec et ce dans tous les domaines, c'est la responsabilité personnelle que **chacun doit manifester** pour "**le Vivre Ensemble**" à **PIERREFEU**.

**Marie-Paule HENNINGSEN**  
Conseillère Municipale

## La période estivale

Dans le cadre des soirées estivales organisées par le Conseil Général et financées en partie par les Mairies, nous avons choisi cette année d'accueillir sous la Halle Provençale au mois de juillet le « NICE GUITAR DUET ». Ce duo de guitaristes niçois qui se réapproprie à la guitare acoustique tant les grands classiques que des morceaux comme « Bohemian Rhapsody » du groupe QUEEN, a été chaleureusement applaudi par un public venu de toute la vallée.



Au mois d'Août, c'est Richard CAIRASCHI, qui a fait son One Man Show sous cette même Halle, avec sa verve habituelle, il a enthousiasmé une salle très vite conquise, tous ce sont laissés transporter dans son univers haut en couleur et pittoresque.

**Jackie PIAZZA**  
Conseillère Municipale

# Du côté des associations et des animations



## Cours d'art martial au village....

ISHIKADOJO / LE DOJO DE PIERREFEU

Cours le jeudi de 20h à 21h à la salle artisanale du Vieux Pierrefeu. Nombreuses informations sur le site de la Fédération Européenne de Jôdô : « fey.ch » et auprès de Jacky et Marie Ponsot : 0684 72 60 81 et 06 83 04 91 81

C'est en 2014, que nous avons créé l'Association Ishi Ka Dojo avec pour objectif de développer la pratique du jôdô et des armes traditionnelles qui y sont associées à PIERREFEU (Voir le « Pierrafuec de décembre 2013 »).



Le jôdô est une discipline martiale traditionnelle d'origine japonaise qui ne demande pas une condition physique particulière.

Une présentation de cet art a eu lieu sous la halle avec des membres des clubs de Nice,

Un petit groupe s'entraîne régulièrement au village depuis fin février 2014 et a aussi participé à un échange de travail avec les membres du jôdô club de Nice. Les séances sont communes à l'ensemble des pratiquants même s'ils n'ont pas tous commencé au même moment car l'enseignement est individualisé pour chacun.



Les enseignants, Marie et Jacky Ponsot ont participé à plusieurs stages inter clubs en France durant l'année 2014, à Lyon en mars ; aux îles de Lérins, en mai ; à BRAUX Alpes de Haute-Provence, en juin ; à Grenoble en novembre ainsi qu'à un stage au niveau européen, à BOSÛN, en Suède au mois d'août dernier (voir photo ci-dessous).

Les personnes intéressées sont les bienvenues pour assister et participer aux cours.



La présidente,  
Marie PONSOT

# L'ADPE

Depuis la rentrée, la nouvelle équipe de l'ADPE travaille sur de multiples projets pour les enfants de PIERREFEU.

La vente de calendriers 2015, des chocolats de Noël ainsi que la bourse aux jouets, vont permettre de financer plusieurs évènements.



**Halloween** : Un « rallye » avec des jeux et des défis « effrayants », et récompensé par un goûter avec des bonbons et des pâtisseries à foison.

Nous remercions tous les participants.

**Noël** : Le père Noël, contacté par l'ADPE, a tenu sa promesse et a déroulé son traineau en faisant un crochet par PIERREFEU pour distribuer des cadeaux et profiter du goûter.



A la fin de l'hiver, nous organiserons une **soirée contes** avec des lectures que l'on espère animée.



**Ateliers** : Deux après-midi « loisirs créatifs » sont prévues pour s'amuser, l'une sur le thème de Noël, l'autre au printemps reste à définir

**Christine LECAER**  
Présidente



Activités du club qui viennent compléter les rencontres hebdomadaires organisées, depuis le mois de septembre, tous les samedis après-midi au Pierrefeutin.

En effet cette année, compte tenu des nouvelles dispositions prises dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'activités périscolaires (TAP) ont été organisés par la municipalité pour l'école de la Commune. De ce fait l'accès au Pierrefeutin n'était plus possible pour le Club le mercredi après midi ni le soir comme d'habitude.

Après réunion d'une partie du bureau avec Monsieur le Maire Marc BELVISI ainsi que Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint Jean-Marc FARNETI, le 12 septembre, Il a été décidé que l'occupation du Pierrefeutin se fera à compter de cette date le samedi après midi seulement, sauf demande faite auprès de la Mairie pour dérogation concernant une activité spéciale (beaujolais etc...).

---oo§oo---

**Le 25 janvier** fidèle à la tradition, le « PIERRESTERON » a offert la galette des rois. Tradition respectée dans la bonne humeur, nombreux adhérents dans la salle du Pierrefeutin.

**Le 5 mars** la Société PRO CONFORT a organisé une journée publicitaire au Pierrefeutin. Au terme de cette réunion la société a présenté ses produits et offert un délicieux repas aux personnes présentes. Une subvention pour le Club a également été offerte.

Le 29 novembre la même Société a voulu organiser une nouvelle journée publicitaire. Compte tenu du peu de participants, cette journée a été annulée.

**Le 5 avril** l'Assemblée Générale des Aînés Ruraux s'est tenue au Pierrefeutin. Au cours de cette Assemblée une nouvelle équipe s'est constituée. Assemblée suivie d'un repas au restaurant « Au Bar des Chasseurs » à GILLETTE dans la bonne humeur.



**Le 19 juin** journée organisée à ISOLA par le Rassemblement des Clubs de Générations Mouvements des Aînés Ruraux. Fédération des Alpes Maritimes. Visite guidée du village et repas en commun.



**Le 19 juillet** une sortie culturelle à ANTIBES. Visite des marchés ainsi que du Musée Picasso situé au Château Grimaldi.

**Le 15 août** pique nique à PUGET THENIERS. Jour du célèbre VIDE-GENIER.

**Le 2 octobre** le concours annuel de pétanque a été organisé à ROQUESTERON par GENERATIONS MOUVEMENT 06 (Les Aînés Ruraux). 16 triplettes se sont affrontées au cours de la journée. A la pause de midi les 63 adhérents se sont réunis chez « PAT » le restaurateur du village pour un repas très apprécié.



La triplette de PIERREFEU composée de Messieurs CALIPPE, PEYRANO et ROL a remporté la coupe ainsi que la qualification pour le concours régional des Générations Mouvement. Félicitations à nos champions.

**Le 22 novembre** une autre tradition respectée au Pierrefeutin, celle du BEAUJOLAIS NOUVEAU. Vif succès pour cette belle journée ! Le soleil était au rendez-vous, les boulistes ont pu en profiter.

**Le 14 décembre** le repas de fin d'année à eu lieu lieu au restaurant « LA CAPELINE » au VESCOUS.

---oo§oo---

Si vous aussi, vous avez envie de vous divertir et de rencontrer des personnes qui ne souhaitent que passer d'agréables moments ensemble, le club est ouvert à tous, les samedis après midi.

Nous sommes déjà 76 adhérents. Cette année nous avons accueilli 4 nouveaux adhérents. C'est très simple pour nous contacter : le samedi après-midi au Pierrefeutin.

Alors à bientôt.

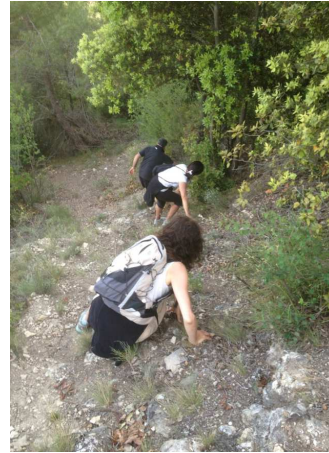
Après nos joies, nos peines également : cette année deux adhérents depuis de nombreuses années nous ont quittés : Magda PAGANI et Louis ALZIARY. Nous n'oublierons jamais leur joie de vivre et leur fidèle engagement au sein du club.

**Madame Geneviève MANCINI**  
**Présidente du " Pierrestéron "**  
**Madame Françoise BOIVIN**  
**Secrétaire du « Pierrestéron »**

# Pierrefeu Nature et Vie



Notre association a cette année encore poursuivi ses activités. Nous avons ainsi participé à la marche de la Ste BEAUME à Pentecôte



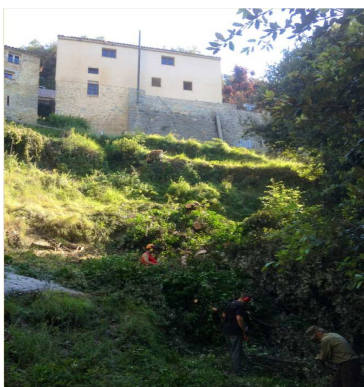
et, organisé celle des FERRES au mois d'août.



La marche de la Ste BEAUME donne toujours lieu à un moment fort de recueillement collectif dans la chapelle.

Celle des FERRES, s'est cette année encore conclue par un repas à l'auberge du village.

Nous avons également organisé la fête des voisins sur la place du vieux-village qui, une fois encore, a accueilli de nombreux convives.



A deux reprises, nous avons aussi procédé à des travaux de débroussaillage d'envergure sous le vieux village.



En raison de nos moyens financiers limités, la séance estivale de cinéma en plein air sur la place du vieux village n'a pas eu lieu.

Toutefois, grâce aux généreux dons de plusieurs de nos membres, nous pourrions sans doute l'organiser à l'été 2015.

Nous tenons tout spécialement à remercier notre Vice-président, Christian PASSUELLO, pour sa belle initiative dans le cadre du devoir de mémoire en exposant de très émouvantes correspondances de la Grande Guerre au monument aux morts.

Il convient de préciser concernant cet édifice que dans sa séance du 10 août 1919, « les conseillers municipaux voulant honorer la mémoire de ses soldats morts au champ d'honneur décide d'ériger un monument en leur souvenir. Le monument sera situé à l'entrée du village au quartier dit : La Croix. La municipalité prendrait sur les fonds de la commune la somme de 1 000 francs ».



Par ailleurs, au cours du printemps 2015, Eric VAZZOLI et Christian ZAETTA organiseront une journée de sensibilisation à l'attention des enfants de notre école des Ecureuils afin de leur faire découvrir la beauté et la variété de notre faune et de notre flore.

De plus, les membres de notre association, participent toujours activement à la mise en place des décorations tant pour les fêtes estivales que de fin d'années.



Enfin, tout le monde peut de nouveau venir admirer ou découvrir la splendide crèche réalisée par nos membres et installée, comme chaque année, dans la Chapelle St Joseph où se déroule traditionnellement la messe de Noël.



**Christian ZAETTA**  
**Trésorier**

# La Maison des Enfants

Association Loi 1901

Place la famille au cœur de ses actions !

Créée par les familles de la vallée elles-mêmes en 2008, La Maison des Enfants travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les élus –es de l'Estéron, la CAF et la Communauté de Communes Alpes d'Azur afin de rester à l'écoute des besoins en constante évolution.

Intercommunale et itinérante, elle souhaite accueillir le plus grand nombre de familles et tente pour cela de multiplier ses actions :

Depuis ses origines **l'accueil parent/enfant** propose aux moins de 3 ans et leurs parents (grands-parents, assistants maternels) **un espace de jeux et d'échanges itinérant**. L'association suit les naissances et s'adapte aux entrées en maternelles. En contact avec les enseignantes-s, elle propose sa collaboration pour une entrée dans la vie sociale « en douceur ».

Egalement soucieuse du besoin accru d'un mode de garde pour les plus grands, l'association a ouvert **un accueil de loisirs intercommunal le mercredi après-midi** à PIERREFEU.

Dans cet espace, et avec l'accompagnement des animateurs-trices, ce sont les enfants eux-mêmes qui construisent leurs après-midi.

**Apprentissage de l'autonomie et découvertes sont à l'honneur !**

Et pour réunir la famille au grand complet, La maison des Enfants s'associe avec les mairies pour organiser des journées autour du jeu comme celle du 4 octobre dernier à SIGALE ou toute autre activité qui permet la rencontre et le partage.

Ainsi, des rencontres-débat\* permettent aux parents de discuter entre eux et avec un intervenant de différents sujets du domaine éducatif, **prochain thème : le langage / intervenant : Patricia MALQUARTI - Orthophoniste.**

Les besoins sont encore nombreux dans la vallée :

- mode de garde pour la petite enfance, mode de garde pour les vacances,
- accompagnement des démarches administratives pour tous publics\*

La Maison des Enfants ne manque pas de ressources et continue de projeter des solutions adaptées à notre petit coin de vallée !

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheurs pour l'année 2015.

Contact : 06.58.06.82.53 [www.lamaisondesenfants06910.fr](http://www.lamaisondesenfants06910.fr)



# FSBE Estéron -Yoga à Pierrefeu -

L'association continue son chemin... le yoga se développe dans la Vallée de l'Estéron, GILETTE, ROQUESTERON, PLAN DU VAR.

A PIERREFEU, nous avons maintenant l'habitude de nous réunir chaque mardi pour pratiquer le yoga, de 18h30 à 19h30, cette année dans la salle de réunion.

Il n'est pas nécessaire d'être souple pour venir pratiquer ! Ce cours adulte est ouvert à tous, débutants, initiés... et nous adaptons notre pratique en fonction de chacun.

Nous évoluons dans 3 disciplines, le Hatha Yoga de l'Inde, le Yoga Taoïste Chinois et le Yoga de l'Égypte ancienne.

Ce premier trimestre nous avons mis l'accent sur le travail du dos, retrouver sa verticalité à travers les attitudes verticales du yoga pharaonique et des enchaînements dynamiques, pour aborder sereinement les postures de yoga.

Pour ceux qui souhaitent aller un peu plus loin, des matinées sont proposées tous les 2 mois, le samedi. Ces stages nous permettent d'approfondir la pratique et de proposer cette année une initiation à la méditation.



Si les effectifs se maintiennent, nous pourrions envisager l'ouverture d'un nouveau cours le matin au vieux village, dans la salle artisanale.

En dehors de tout esprit de compétition, nous évoluons dans une atmosphère conviviale. Nous vous invitons à venir essayer ... !

Pour découvrir l'association, le yoga enseigné,  
<http://force-sante-bien-etre-en-yoga.over-blog.com>



**Rosette, Mireille, Tony et Manon**





# Club de la Boule Pierrefeutine

Affilié à la FFPJP06 (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal)

N'hésitez pas à venir faire quelques parties de pétanque avec nous, dans une ambiance amicale et conviviale.

Ouvert de mars à fin novembre, samedi et dimanche fériés.

Membre non licencié : 20 Euros.

Membre licencié : 35 euros (rendez nous visite, possibilité de parrainage et tarif préférentiel voir demi-tarif sous conditions).

Les manifestations extraordinaires sont signalées par affichage papier. Les activités ordinaires peuvent être annoncées par SMS / téléphone : contactez-nous afin de vous inscrire sur la liste des contacts pour plus d'informations.

Contact Gérard 06 76 15 85 81 ou par mail : gerardne@orange.fr

Et Pierre au 06.42.06.41.97

**Bonne et heureuse année**  
**Gérard NERICI**  
**Président**



Notre association a, cette année encore, participé activement à l'animation de notre village. Nous avons pu ainsi organiser :

- ✓ Le Concert du printemps qui a accueilli sous la Halle du Village, Papet J du MASSILIA Sound System & Lo Mago d'En Casteu de NISSA.
- ✓ Le 3ème Tournoi de Jeu de Balle au Tambourin a vu, au mois de juillet, le trophée partir pour la première fois avec CIOTAT Chourmo, vainqueurs de cette édition.
- ✓ Pour la première fois, un atelier de danses occitanes a été organisé au cours de l'été sur la Place du Vieux village. A cette occasion, petits et grands se sont initiés avec enthousiasme aux pas de danses traditionnelles.



- ✓ Le 7<sup>ème</sup> BALETI des OLIVIERS, au mois de septembre, a permis à FAI DELI de MONTPELLIER de nous offrir un moment de danses occitanes réussi.
- ✓ Le 8 Novembre a eu lieu la Fête des Châtaignes sur la place du Vieux Village.

Nous vous invitons à retenir les dates de nos prochaines manifestations pour l'année 2015 et vous y attendons tous nombreux :

- ✓ Le 2 Mai 2015 : Concert du Printemps
- ✓ Le 18 Juillet 2015 : Tournoi de Jeu de Balle au Tambourin au cours duquel nous espérons bien récupérer le Trophée !!
- ✓ Le 5 Septembre 2015 : 8<sup>ème</sup> BALETI des OLIVIERS

Vu le vif succès remporté et l'enthousiasme suscité par l'atelier de danses occitanes, nous prévoyons de renouveler l'expérience au cours de l'année.

Et c'est avec de grands mercis pour vos soutiens que tous les bolegans d'ESTER'on ÒAI vous espère a l'an que ven.

**E que vivaaa !!**  
**Lou Présidente**  
**tota la cola d'ESTER'on ÒAI !**  
**Raphaël RADREAU**



## **ENGLISH CONVERSATION**

**With Jill & Michael OATES**

**Every Wednesday at the médiathèque**

We are a happy group of 15 people who meet weekly to improve our English Conversation and to enjoy English culture.

**Here we are eating Mince Pies**



**This is a traditional recipe for Mince Pies for you to try**

- 1- Peel and chop some green apples. You need enough to fill 8 cups.
- 2- Add half a cup of brandy and half a cup of raisins.
- 3- Next add half a cup of candied peel and the grated zest of an orange.
- 4- Add the juice of half a lemon and 2 tablespoons of brown sugar.
- 5- Add a handful of chopped almonds.
- 6- Mix together with half a teaspoon each of ground cinnamon, nutmeg and cloves.
- 7- Use short crust pastry to make one large pie or a dozen small ones.
- 8- Cook at 190 degrees for 15 minutes.



We have planned a trip to London in May and look forward to using our English language skills



# Les Artistes Amateurs de Pierrefeu

## Les Artistes Amateurs de Pierrefeu



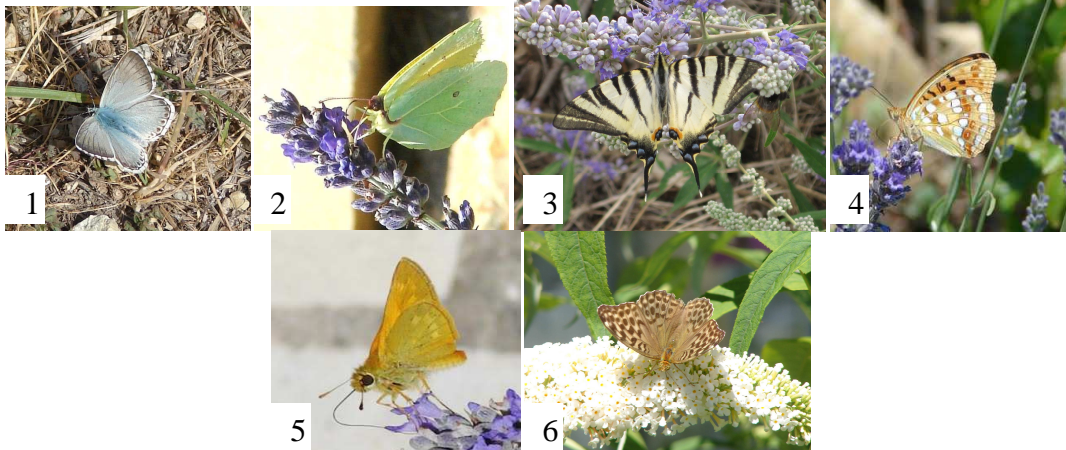
Depuis la création de ce groupe de 6 participantes en septembre 2013, nous sommes maintenant 15. A l'origine nous étions connues comme amateurs de peinture mais nous avons depuis combiné nos talents individuels en peinture, smocks, patchwork, collage et tricot pour devenir un groupe interactif apprenant et partageant nos talents entre nous. Nous avons aussi le plaisir d'apprendre de nouveaux talents en démontrant occasionnellement un art, comme la fabrication de savon. Nos rendez vous ont lieu le jeudi matin de 10h à midi dans la salle artisanale du vieux PIERREFEU.

Les nouveaux membres sont les bienvenus !

[email : lesartistesamateurs2014@gmail.com](mailto:lesartistesamateurs2014@gmail.com)

**Lolita BUTLER**

## Le jardin aux papillons



Le personnel et les élèves de l'école m'ont beaucoup aidé pour la création de ce petit bout de jardin devant l'école. Le jardin aux papillons a été planté en mémoire de Paul VITALE, il est maintenant bien établi. Je remercie les habitants de PIERREFEU pour toutes les plantes qui attirent les papillons comme les lilas, les buddelias et les lavandes. Nous avons établi une observation minutieuse et les papillons ci-dessus sont parmi ceux que nous avons pu observer à ce jour, mais il y en a certainement d'autres que nous n'avons pas vu !

- 1- Le bleu nacre espagnol, il s'accouple sur les planches situées derrière l'école, cette espèce est restreinte. Il se trouve seulement en Provence et le sud de la France. Il a 2 pontes par an et la 2<sup>ème</sup> dure jusqu'en octobre.
- 2- Le citron de Provence, vit seulement dans les régions méditerranéennes, il se nourrit avec les ailes fermées, il est différencié du papillon citron par sa bande orange. Il est présent à partir du printemps.
- 3- Le Flambé, Un magnifique gros papillon attiré par le lilas, buddelia et la lavande. Il pond ses œufs sur les pruniers 2 fois par an et il vole de mars à septembre.
- 4- Le moyen nacre, papillon très courant à PIERREFEU, il adore les plantes de notre jardin et il vole de mai à septembre
- 5- Le Sylvain, ce papillon était très courant l'an passé, il fait 2 à 3 pontes pendant l'été, il est en général partout où il y a des fleurs.
- 6- Le tabac d'Espagne, ce magnifique papillon vole de juin à septembre, il est gris (forme valesia.) mais il existe également en orangé.

**Jill et Michael OATES**



# L'association sportive de Pierrefeu



## L'Année 2014 de l'Association

L'Association Sportive de PIERREFEU a organisé, le dimanche 20 Juillet, la traditionnelle course de carrioles qui, malgré une météo peu favorable, a connu un beau succès.

Beaucoup de pilotes, fidèles de notre manifestation, étaient, malgré tout, venus au rendez-vous avec leurs drôles d'engins.

La magnifique tombola préparée par l'association sportive, elle-aussi très attendue par les concurrents, a permis à ces derniers de patienter avant l'arrivée du soleil favorisant l'ouverture de la course en fin de matinée.

Les concurrents ont ainsi pu effectuer les 4 descentes de course sur le parcours de 1km200 qu'ils connaissent depuis plus de 20 ans, améliorant chaque année leurs performances.

Le spectacle fut comme chaque année magnifique !! Bravo et merci à tous !

L'Association Sportive a également eu la joie d'assister au mariage de son président, Nicolas TOSI qui s'est marié, le 23 Août dernier à Bormes-les-Mimosas dans le Var, avec Melle Marie MONTANARD. Pour ceux qui n'avaient pas pu être de la fête dans le Var, ils nous ont fait un petit « remake », le samedi 30 Août, dans la magnifique petite chapelle de VESCOUS. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité à nouveau.

La saison s'est terminée pour toute l'équipe lors d'un repas amical, mais oh combien succulent !!, à l'Auberge du Charamel du MAS, le 27 Septembre, avec cette fois-ci une magnifique journée ensoleillée.

Souhaitons que l'année 2015 soit aussi belle et pleine de joie pour tous !!!

**Martine ARBAUD**



Comme chaque année, à pareille époque, la chasse bat son plein puisque celle du grand gibier se terminera le 11 janvier 2015 et, celle du petit gibier et migrateurs le 20 février.

Une fois encore, nous tenons à rappeler que notre association prône avant tout la sécurité ainsi qu'un objectif réaffirmé, celui de la convivialité.

Au sein de notre association, nous sommes tous animés par la pratique de notre passion et par le respect de la nature.

Notre association compte une quarantaine de membres. Depuis cette année, nous chassons avec le groupe de SAINT-ANTONIN en alternance sur nos domaines respectifs. Nous avons prélevé une soixantaine de sangliers.

Nous avons également organisé des battues avec ASCROS. Il convient également de souligner que notre association a pu récupérer le domaine de chasse de la Cainée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement concernant notre association.



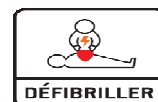
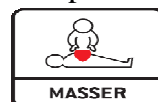
**Jean-Pascal RIMINUCCI**  
**Président**

### *Formation utilisation défibrillateur*



C'est sous la conduite des pompiers, en la présence du capitaine Philippe CECCONI, du Sergent-chef Franck RODIA et de l'infirmière, Emilie RAZZANO que les habitants de PIERREFEU ont pu être sensibilisés à l'utilisation d'un défibrillateur. Après une formation rapide dont l'essentiel fut de répéter les gestes qui peuvent sauver une vie en attendant les secours, il a été rappelé que les habitants sont les premiers acteurs indispensables pour sauver la vie d'une personne en arrêt cardiaque.

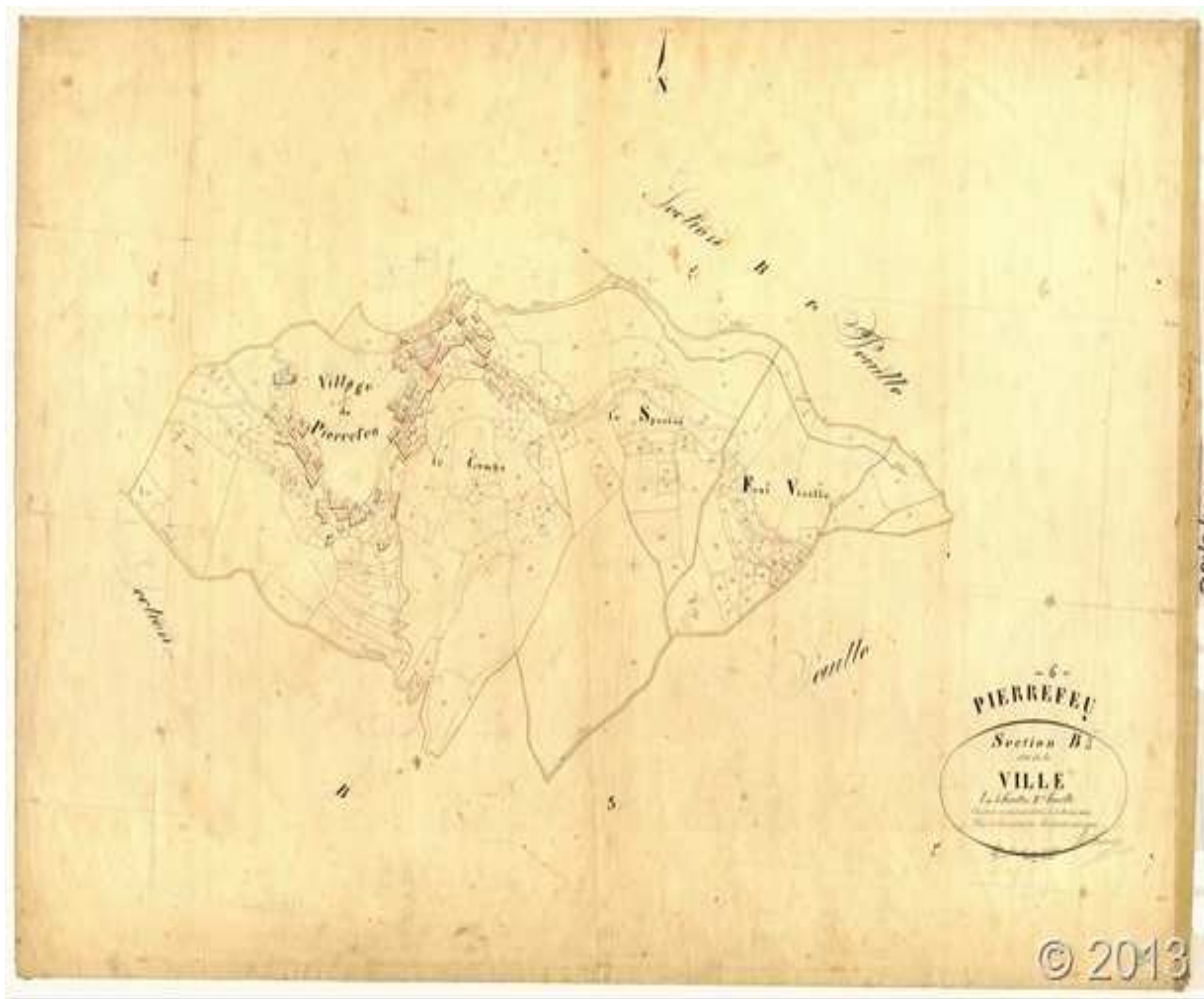
Dans tous les cas la procédure à suivre est :



A la fin de cette formation le Maire et les conseillers municipaux présents ont tenu à remercier le Conseil Général et le SDIS 06 pour la qualité de leur formation.

**Véronique COBALEDA**  
**Conseillère municipale**

# UN PEU D'HISTOIRE



## Plan du 01/01/1869

Le **cadastre napoléonien** est un cadastre parcellaire unique et centralisé. Il a été institué par la loi du 15 septembre 1807, à partir du « cadastre-type » défini le 2 novembre 1802.

Les travaux commencèrent dès 1808. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage. La France fut partagée en 122 divisions cadastrales à la tête desquelles fut placé un inspecteur général du cadastre.

En 1821, on se rendit compte que le cadastre ne permettait pas d'assurer une répartition équitable de l'impôt.

Les différentes révisions ont permis au cadastre de devenir un outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières.

Le cadastre a une valeur essentiellement fiscale, puisqu'il sert de base au calcul de l'impôt foncier. Il ne possède pas de valeur juridique (sauf en Alsace-Moselle), la propriété au sens du droit étant fixée par des plans d'arpentage et les bornages établis par les géomètres-experts.

Cependant, faute de documents (graphiques notamment), il peut s'avérer être une présomption de preuve de la propriété.

Nous remercions Charles VEGLIO qui nous a transmis la planche section B2 ville du cadastre napoléonien relative au village de PIERREFEUIL, reproduite ci-dessus.

**Florence FINO & Jean-Marc FARNETI**

# Pierrefeu d'Autrefois



*Photo d'avant guerre*

Au premier plan on reconnaît en partant de la gauche : Madeleine CASTEL-VALENTIN, Jeanne COGORNO et Jean CASTEL.

Au milieu des années 50 : René CASTEL, très fier d'être photographié devant la dauphine toute neuve de son oncle.



## **A V I S D E R E C H E R C H E**

Photo encore plus ancienne:

Au premier plan en partant de la gauche, Julien ARBAUD et à côté Gaston MIQUELIS. En arrière plan accroupie, Anna MIQUELIS. Au second plan, à l'extrême droite Albert BELLON. Au troisième rang, à l'extrême droite Madeleine CASTEL-VALENTIN.

Qui reconnaît les autres ?

**Jackie PIAZZA & Jean-Marc FARNETI**



# Les Recettes de Jackie

« La SOCCA »

La Socca que l'on trouvait traditionnellement dans certains bistrotts niçois comme la Cave Ricord ou encore Chez Pipo, est désormais préparée directement à la maison grâce aux fours à bois industriel.

Voilà, cependant une petite astuce pour se faire de la Socca à la maison, même sans four spécial.

D'abord la recette :

Ingrédients : farine de pois chiches (250 g), eau (1 litre), huile d'olive (10 cuillerées), sel et poivre.

Passer au tamis la farine de pois chiche et délayer dans un saladier avec de l'eau froide et de l'huile d'olive + sel.

Bien mélanger le tout avec un fouet et après passer au tamis, on doit obtenir une pâte comme pour les crêpes.

Laisser reposer au moins une heure.

Ensuite, faire chauffer une poêle à crêpe avec de l'huile d'olive et verser la pâte.

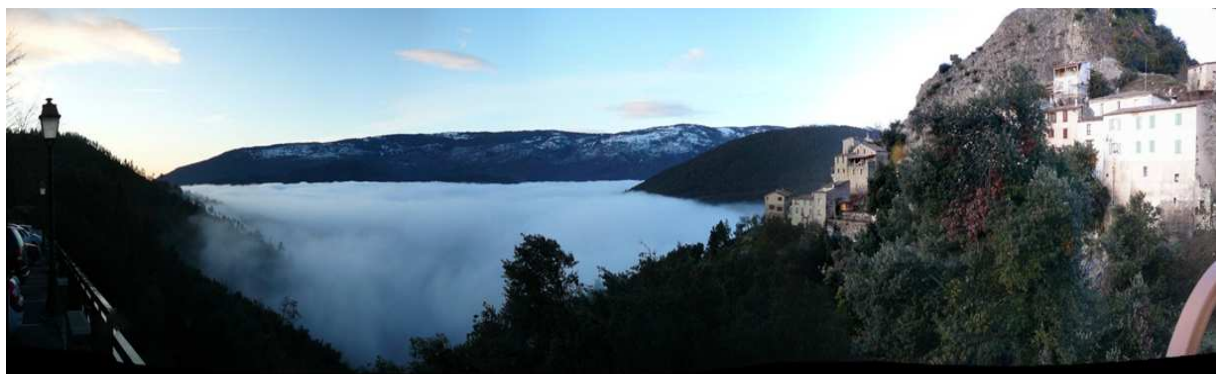
Comme pour une crêpe, retourner la Socca dans la poêle.

La Socca pour être cuite doit être dorée.

Alors bonne dégustation à tous, et Viva la Socca.



**Jackie PIAZZA**  
**Conseillère Municipale**



**Photo de Charles VEGLIO**

# INFORMATIONS UTILES

**Les élections départementales** se dérouleront le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. En ce qui concerne la commune de PIERREFEU, nous avons été rattachés au nouveau canton de VENCE.

Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

**Les élections régionales** devraient avoir lieu au mois de décembre 2015.

# ADRESSES UTILES

## **LA MAIRIE :**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le samedi de 9h30 à 12h, permanence des élus.

Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29 –Mail : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## **SERVICE D'AIDE A LA PERSONNE :**

ADMR : 04.97.11.87.11

Xavier GIOVANNETTI -Infirmier Diplôme D'état

Contact : 04.93.05.64.45 / 06.62.58.74.33

## **TRANSPORT :**

Transport BOUTIN contact : 06.73.98.90.07

transportsboutin@orange.fr

## **DEMENAGEMENT :**

Les Specialises du Déménagement - Christophe MIQUELIS contact : 04.93.55.60.21

## **COURSIER:**

TOP EXPRESS M. SZYBOWSKI contact: 04.93.08.54.18

## **TAXI :**

Delphine ARBAUD PIERREFEU contact : 06.89.44.51.42

***PRODUCTEURS :***

- Gaec Du Cailletier Aoc Huile Et Pâte D'olives  
Sylvain ARBAUD le Cailletier –Contact : 04.93.22.03.54
- Olives Salées et Huile D'olive  
Eric Et Patrice VITALE Le Planet : 04.93.08.52.52

***BOIS ET JARDIN :***

VITALE élagage contact : 04.93.08.52.52

***PIERRE SECHE :***

Jonathan FISSORE – Artisan Mosaïste et Murailleur à Pierrefeu  
contact : 06 63 64 48 89 -mail : jafissore@voila.fr

***BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS :***

- ESTERON CONSTRUCTION MIQUELIS contact : 04.97.02.12.48
- Louis TOSI contact : 04.93.08.57.14
- PLATRES PONSOT contact : 04.97.02.12.16
- Abdelkader LTAÏEF contact : 06 98 51 04 65

***ELECTRICITE :***

Electricité Générale - Christian BOIVIN : 06.11.76.44.12

***GARAGE :***

Stéphane BLANC –contact : 04.93.08.52.98

***CHAMBRES ET TABLE D'HOTES :***

LA MAISON AUX OLIVIERS 360 Route Des Mortissons  
Contact : 04.97.02.12.81 - [www.maison-aux-oliviers.com](http://www.maison-aux-oliviers.com)

***PIZZERIA :***

Jean Marc BARALE –Pizzas A Emporter et Organisation De Buffets- Tous Les Mardi  
Contact : 06.87.59.42.19

***FABRICATION CHARCUTERIE :***

Chrystelle PONS contact : 0492.08.99.54

***COMMERCE :***

BEAUTY&FLAVOUR Distribution de produits de producteurs  
Contact - Angeline HANSEN 06.08.06.25.72  
[beautyandflavour@outlook.com](mailto:beautyandflavour@outlook.com)

# NOS JOIES, NOS PEINES

## NAISSANCES :

Pauline CHAZALON, née le 21 mars 2014, fille de Virginie CASTEL et petite-fille de Christiane et Georges CASTEL.

Théa LANTERI, née le 5 novembre 2014 fille de Stéphanie et Jean-Michel LANTERI.

**Félicitations aux parents et bienvenue aux petits bouts !**

## MARIAGES :

Le 2 Août 2014, Mlle Anna SIKORA et M. Christophe LUCCIONI.

Le 23 Août 2014, Mlle Chantal DEBIEZ et M. Lionel BERNARD.

Le 16 septembre 2014, Mlle Sandra FOREST et M. Joël POUZET.

**Se sont unis pour le meilleur et pour le pire...**

## DECES :

M. Louis ALZIARY, le 21 décembre 2013.

Mme Thérèse GIOVANOTTI, le 3 janvier 2014.

M. Jean BOERO, le 8 février 2014.

Mme Maryse SAUNIER, le 2 mars 2014.

Mme Huguette VALENTIN, le 12 mars 2014.

M. Raymond ROUBIN, le 21 mars 2014.

Mme Arlette PAGANI, le 10 avril 2014.

M. Gilbert FARAUT, le 28 juillet 2014.

M. Giovanni VARI, le 22 novembre 2014.

**Acceptez nos sincères condoléances pour adoucir cette difficile épreuve et sachez que nos pensées vous accompagnent.**





# PV des conseils municipaux 2014



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : M. FARNETI Jean-Marc, Melle MATILLO Sylvaine, Mme PIAZZA Jacqueline, Mmes FERNANDEZ Annick, BLANC Laurence, et HENNINGSEN Marie-Paule, M MIQUELIS Jean-Pierre, M. ARBAUD Sylvain.

Pouvoirs : Mme OATES Jill a donné pouvoir à M. BELVISI Marc  
Melle CAUCHI Stéphanie a donné pouvoir à Mme PIAZZA Jacqueline

Secrétaire de séance: M. FARNETI Jean-Marc.

\*\*\*\*\*

### Ordre du Jour

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal
2. Convention école avec la communauté de communes Alpes d'Azur
3. Renouvellement des contrats de deux employés non titulaires
4. Dissolution du syndicat mixte pour l'étude du BARRAGE VAR ESTERON
5. Modifications statutaires PNR des Préalpes d'Azur
6. Fixation de la redevance taxi
7. SICTIAM adhésions et retraits
8. Questions diverses

### 1. Procès-verbal de la séance :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 2 Convention école avec la communauté de communes Alpes d'Azur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de PIERREFEU a changé d'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a intégré depuis cette date la communauté de communes Alpes d'Azur. Cette communauté de communes exerce de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la compétence scolaire.

Cependant Monsieur le Maire souligne que la communauté de commune n'est pas encore en mesure d'assurer immédiatement la gestion des écoles laquelle ne sera effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Une convention doit donc être signée entre la commune de PIERREFEU et la communauté de communes Alpes d'Azur pour la période transitoire à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Durant cette période la communauté de communes Alpes Azur remboursera à notre commune la totalité des frais de fonctionnement de l'école communale des Ecoreuils et de sa cantine par elle avancée et, ce, sur présentation des justificatifs correspondants.

Ces remboursements s'effectueront en 3 versements au 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour signer cette convention avec la communauté de communes Alpes d'Azur.

### 3. Renouvellement des contrats de deux employés non titulaires

Monsieur le Maire fait par au conseil que les contrats de :

- L'agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, Mme Blanche SANCHEZ
- L'agent Polyvalent en charge de la cantine, Mme Nathalie NIQUEUX

Viennent à échéance respectivement les 2 mars 2014 et 1<sup>er</sup> mars 2014.

Monsieur le Maire propose en conséquence que ces contrats soient renouvelés.

Il précise que le cout liés a ces contrats est supporté par la communauté de communes Alpes d'azur et ce eu égard au transfert de la compétence scolaire effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur le Maire demande en conséquence au conseil de l'autoriser à signer ces nouveaux contrats.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour qu'il signe ces deux contrats

#### **4. Dissolution du syndicat mixte pour l'étude du BARRAGE VAR ESTERON**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 25 juin 2013 les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour l'Etude du Barrage Var-Estéron (SBVE), ont décidé que la totalité de l'actif, du passif et de la trésorerie dudit syndicat suivant les soldes établis au 31 décembre 2013 seraient transférés au Conseil Général des Alpes Maritimes.

Monsieur le Maire indique que le Préfet des Alpes Maritimes a demandé à l'ensemble des communes membres dudit syndicat de délibérer sur les modalités de cette liquidation.

Il est donc demander à la commune de se prononcer par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour que la totalité de l'actif, du passif et de la trésorerie du Syndicat Mixte pour l'Etude du Barrage Var-Estéron (SBVE) soit dévolue au Conseil General des Alpes Maritimes suivant les soldes établis au 31 décembre 2013.

#### **5. Modifications statutaires PNR des Préalpes d'Azur**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ce que le nombre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur est passé de 8 à 4 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ainsi le nombre de voix jusqu'alors attribuées aux EPCI au sein du comité syndical était d'une voix chacun, soit 8 voix.

Du fait de cette modification, ils ne disposeraient plus que de 4 voix.

Compte tenu de l'importance de l'implication des EPCI au sein du Syndicat Mixte du PNR, il a été proposé lors du Comité Syndical du 17 décembre 2013 que chaque EPCI dispose de 2 voix et désigne chacun d'eux, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Ainsi, le nombre total des voix des EPCI serait à nouveau de 8.

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 13D011 en date du 17 décembre 2013, le comité syndical du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur a, à l'unanimité, voté les modifications statutaires relatives à ce changement.

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat mixte, le conseil municipal de PIERREFEU en sa qualité de membre du syndicat mixte doit délibérer sur ce point.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame le 2<sup>ème</sup> adjoint qui fait un point sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires précitées du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur.

#### **6. Fixation de la redevance taxi**

Monsieur Sylvain ARBAUD quitte la salle du conseil.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté autorisant le stationnement d'un taxi sur notre commune et donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint.

Ce dernier fait un rappel au conseil des différentes étapes concernant la création de cette autorisation. Il précise que durant les 2 premières années et conformément aux dispositions légales, ce taxi ne pourra pas effectuer de transport sanitaire.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint souligne que sur la commune de SIGALE lors de la création de l'autorisation de stationnement d'un taxi, aucune redevance n'a été demandée à son bénéficiaire.

En conséquence, il propose pour les 2 premières années d'exploitation de dispenser le titulaire de cette autorisation de toute redevance.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour que le bénéficiaire de l'autorisation de stationnement soit dispensé de redevance durant les 2 premiers exercices de son exploitation.

## 7. SICTIAM adhésions et retraits

Monsieur Sylvain ARBAUD regagne sa place au sein du conseil.

Monsieur le Maire, informe le conseil que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu le 22 novembre 2013, a approuvé les adhésions, modification de périmètre et retraits de collectivités et établissements intervenus à pareille date.

Monsieur le Maire donne lecture de ces modifications et retraits et demande au conseil d'approuver ces dernières.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les adhésions de : SITDOM du GARD Rhodanien, Communauté d'Agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, Syndicat Mixte du PIDAF du pays Brignolais, Régie Régionale des Transports, CAVEM, Communauté d'Agglomération du Briançonnais, Syndicat Mixte du Roubion, Maire de CARNOULES, Mairie de VARAGES, Régie Ligne d'Azur, Maire du Puy Saint Vincent, Mairie de GRIMAUD, Centre International de VALBONNE, EPA de la Plaine du VAR .

et retraits de : Mairie de CASTELLANNE, Mairie de PEYROULES et Crédit Municipal de NICE.

## 3- Questions diverses

Madame Laurence BLANC indique que le système d'éclairage public présente des dysfonctionnements notamment au niveau de la maison de Manon LEMAIRE et de son garage. D'autres conseillers font également part de problèmes similaires.

Monsieur le Maire prend note de ces remontées d'informations et indique qu'il les abordera lors du comité du SDEG tout en soulignant que les autres villages de la vallée rencontrent également des problèmes.

Monsieur Jean Pierre MIQUELIS rappelle que le nouveau découpage envisagé ne permettra plus la représentation de nos communes au sein du nouveau Canton.

Il souligne que les conseils municipaux des communes de SAINT MARTIN DU VAR et de LA ROQUETTE ont pris une délibération pour s'opposer à ce projet. Il demande que le conseil municipal en fasse de même.

Monsieur le Maire lui indique que l'ensemble des maires ruraux s'est réuni et s'est d'ores et déjà opposé à ce découpage tel qu'il résulte du décret délimitant les nouveaux cantons des Alpes Maritimes. Il précise qu'il a d'ailleurs adressé une lettre motivée au président de l'association des maires ruraux à l'attention du Préfet des Alpes Maritimes pour s'opposer à ce projet.

L'ordre du jour est clos à 22h05.

Le Maire



**Département des ALPES MARITIMES**

**COMMUNE de PIERREFEU**

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 mars 2014**

L'an deux mil quatorze, le 29 Mars, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ARBAUD Sylvain, BELVISI Marc, BERNARD Lionel, CASTEL-PIAZZA Jacqueline, CIRON-COBALEDA Véronique, FARNETI Jean-Marc, FERNANDEZ Annick, HENNINGSEN Marie-Paule, MATILLO Danièle, OATES Jill.

Pouvoir: M. PONSOT Jacky a donné pouvoir à M. Lionel BERNARD

Secrétaire de séance: M. Sylvain ARBAUD.

\*\*\*\*\*

## 1 – Installation du Maire et des Adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Marc BELVISI qui, après l'appel nominal, a donné lecture du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 23 Mars 2014.

Les règles du quorum, prévues à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont respectées.

M. Marc BELVISI a donné la présidence à Mme Jill OATES, doyenne du conseil municipal.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Sylvain ARBAUD.

Bulletin municipal n°58

- 35 -

Janvier 2015

## **Election du Maire**

### **1<sup>er</sup> Tour de Scrutin**

Candidat proposé : **Marc BELVISI**

Le Président a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122.7 du code des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote mis dans une enveloppe après passage dans l'isoloir.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....11 voix
- A déduire : bulletins déclarés nuls ..... 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 10 voix
- Majorité absolue ..... 6 voix

Ont obtenu : Monsieur Marc BELVISI : 10 voix

Monsieur Marc BELVISI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **Election du nombre des Adjoint**

En vertu de l'article L 2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe à TROIS le nombre des Adjoint au Maire.

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence du Maire élu, M. Marc BELVISI, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin**

Candidat proposé : Monsieur Jean-Marc FARNETI

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11 voix
- A déduire : bulletins déclarés nuls ..... 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 10 voix
- Majorité absolue ..... 6 voix

Ont obtenu : Jean-Marc FARNETI: 10 voix

Jean-Marc FARNETI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint.

### **1<sup>er</sup> Tour de scrutin**

Candidat proposé : Mme Annick FERNANDEZ

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11 voix
- A déduire : bulletins déclarés nuls ..... 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 10 voix
- Majorité absolue ..... 6 voix

Ont obtenu : Mme Annick FERNANDEZ: 10 voix

Mme Annick FERNANDEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint.

## **1<sup>er</sup> Tour de scrutin**

Candidat proposé : M. Sylvain ARBAUD

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 11 voix
- A déduire : bulletins déclarés nuls ..... 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés ..... 10 voix
- Majorité absolue ..... 6 voix

Ont obtenu : M. Sylvain ARBAUD : 10 voix

M. Sylvain ARBAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

## **2 – Désignation des représentants aux organismes extérieurs**

### **- DELIB 20140301 - Désignation des Délégués au Syndicat Intercommunal de l'Esteron et du Var Inférieur ( S.I.E.V.I.)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination des délégués pour représenter la Commune de Pierrefeu au sein du Syndicat Intercommunal de l'Esteron et du Var Inférieur ( S.I.E.V.I.)

#### Délégués titulaires

- M. Marc BELVISI – 1 Chemin de l'Uesti – 06910 - PIERREFEU
- M. Sylvain ARBAUD - 740 route du Vieux Pierrefeu - 06910 - PIERREFEU

#### Délégués suppléants

- M. Lionel BERNARD - 490 Route de Roquesteron - 06910 - PIERREFEU
- M. Jacky PONSOT - 491 Route de Roquesteron - 06910 – PIERREFEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination des délégués ci-dessus.

### **- DELIB20140302 - Désignation du Délégué au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination du délégué pour représenter la Commune de Pierrefeu au sein du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

#### Délégué titulaire

- M. Lionel BERNARD – 490 Route de Roquesteron – 06910 – PIERREFEU

#### Délégué suppléant

- M. Jacky PONSOT – 491 Route de Roquesteron – 06910 - PIERREFEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination des délégués ci-dessus.

### **- DELIB 20140303 - Désignation des Délégués au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes ( S.I.C.T.I.A.M.)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination des délégués pour représenter la Commune de Pierrefeu au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des A-M ( S.I.C.T.I.A.M.)

#### Délégué titulaire

- M. Marc BELVISI – 1 Chemin de l'Uesti - 06910 - PIERREFEU

#### Délégué suppléant

- Mme Annick FERNANDEZ – 1 Place du Village – 06910 – PIERREFEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination des délégués ci-dessus.

### **- DELIB 20140304 - Désignation des Délégués au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des PREALPES D'AZUR**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination des délégués pour représenter la Commune de Pierrefeu au sein du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des PREALPES D'AZUR

### Délégué titulaire

- M. Sylvain ARBAUD – 740 Route du Vieux Pierrefeu – 06910 - PIERREFEU

### Délégué Suppléant

- Mme Danièle MATILLO – 1 rue Edouard Liautaud – 06300 - NICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination des délégués ci-dessus.

### **3 – DELIB 20140305 - Attributions exercées par le Maire au nom de la Commune**

Selon l'article L 2122-22 du CGCT, le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour accorder à M. le Maire, les attributions énumérées ci-dessus, à l'exclusion des articles 5 et 20, pour lesquels M. le Maire souhaite recevoir l'avis du conseil pour chaque cas.

#### **4 – Commissions communales**

M. le Maire propose au conseil municipal de mettre en place les commissions communales de travail suivantes.

##### **COMMISSION d' APPEL d'OFFRES**

Membres titulaires : **Jean Marc FARNETI**

**Annick FERNANDEZ**  
**Danièle MATILLO**

Membres suppléants : **Sylvain ARBAUD**  
**Marie Paule HENNINGSSEN**  
**Jacky PONSOT**

##### **C.C.A.S. (COMMISSION COMMUNALE D'AIDE SOCIALE)**

Vice-président **Marie Paule HENNINGSSEN**

Membres **Jill OATES**  
**Jacqueline PIAZZA**  
**Jacky PONSOT**

##### **ECOLE-PERISCOLAIRE :**

Vice-président : **Véronique COBALEDA**

Membres : **Sylvain ARBAUD**  
**Lionel BERNARD**  
**Jill OATES**

##### **PERSONNEL COMMUNAL VOIRIE:**

Vice-présidents : **Sylvain ARBAUD**  
**Jacky PONSOT**

Membres : **Véronique COBALEDA**  
**Danièle MATILLO**  
**Jean-Marc FARNETI**

### **AGRICULTURE et FORET :**

Vice-président : **Sylvain ARBAUD**

Membres : **Jacky PONSOT**

### **EAU et ASSAINISSEMENT :**

Vice-président **Lionel BERNARD**

Membres **Sylvain ARBAUD  
Jean Marc FARNETI  
Danièle MATILLO**

### **TOURISME et CULTURE :**

Vice-président **Sylvain ARBAUD**

Membres **Danièle MATILLO  
Jill OATES  
Jacqueline PIAZZA**

### **COMMUNICATION**

Vice-président : **Véronique COBALEDA**

Membres : **Jean Marc FARNETI  
Danièle MATILLO  
Jill OATES**

### **TRAVAUX :**

Vice-président : **Jacky PONSOT**

Membres : **Sylvain ARBAUD  
Jean Marc FARNETI**

### **FINANCES :**

Vice-président : **Annick FERNANDEZ**

Membres : **Danièle MATILLO**

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

Vice-président **Jean Marc FARNETI**

Membres : **Sylvain ARBAUD  
Danièle MATILLO**

### **ANIMATIONS COMMUNALES**

Vice-président **Jacqueline PIAZZA**

Membres : **Sylvain ARBAUD  
Véronique COBALEDA  
Jill OATES  
Jean Marc FARNETI**

### **5 – Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint**

Le Maire rappelle que les mandats municipaux sont exercés à titre gratuit mais que les textes prévoient le versement d'indemnités aux élus en compensation des charges liées à l'exercice de la fonction.



Pour une Commune avec une population de moins de 500 habitants, l'indemnité brute du Maire peut être de 646,25 € par mois et celle des Adjointes 258,10 €.

Les trois Adjointes au Maire décident de laisser, en ce qui les concerne, le montant de l'indemnité mensuelle qui leur était prévue, au bénéfice de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE**, par DIX voix Pour et UNE Abstention (M. BELVISI, maire), du versement au maire d'une **indemnité mensuelle BRUTE, égale à 17% de l'indice 1015, soit 646,25 € brut au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, avec retenue à la source de toutes charges fiscales.**

## **6 – Questions diverses**

M. BELVISI tient à faire part des remerciements du conseil municipal à Mlle Sylvaine MATILLO pour le travail régulier qu'elle a effectué au sein du conseil municipal depuis novembre 2003.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux



**Département des ALPES MARITIMES**

**COMMUNE de PIERREFEU**

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 12 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : M. FARNETI Jean-Marc, Melle MATILLO Danièle, Mme PIAZZA Jacqueline, Mmes FERNANDEZ Annick, COBALEDA Véronique, HENNINGSEN Marie-Paule, Messieurs ARBAUD Sylvain, BERNARD Lionel, PONSOT Jacky

Absente : Madame Jill OATES

Secrétaire de séance: Madame Annick FERNANDEZ.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du Jour**

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal
2. Mise en place du correspondant Défense
3. Echange d'un terrain
4. Travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage CCAA
5. Commissions des impôts directs
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal, en demandant d'observer une minute de silence suite au décès de Mme PAGANI.

Mme Annick FERNANDEZ est nommée secrétaire de séance.

### **1. Procès-verbal de la séance :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Mise en place du correspondant Défense**

M. le Maire fait part au Conseil du souhait du Ministre de la Défense de poursuivre la mise en place d'un réseau de correspondants Défense, dans la perspective du développement des relations entre les services du ministère de la défense, les forces armées, les élus et les concitoyens. Il précise que le correspondant Défense doit être désigné au sein du conseil

municipal. Il fait part de la volonté d'André LOMBARD, ancien correspondant Défense et retraité de l'armée de l'air d'assister le nouveau correspondant défense de la commune dans sa mission.

M. Sylvain ARBAUD fait acte de candidature, et Mme Véronique COBALEDA se propose de l'assister pour toutes les démarches administratives.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désigner M. Sylvain ARBAUD en qualité de correspondant défense de la Commune.

### **3. Echange d'un terrain**

Le Maire assisté de Danièle MATILLO, expose au Conseil Municipal les faits suivants :

Aux termes d'une convention sous seing privé entre la commune de PIERREFEU et Monsieur Joseph CORBUCCI, celui-ci mettait à la disposition de la commune environ 25 M2 contigus à la maison coté Est de celle-ci sise sur la parcelle cadastrée C 559, afin de remettre en état le chemin communal depuis la route de Scordiglaus.

Aujourd'hui, l'acquéreur potentiel de la parcelle C 559 propose à la commune de récupérer la portion de terrain précitée de 25 m2 et s'engage définitivement et irrévocablement à céder à titre gratuit à la commune de PIERREFEU, une bande de terrain sise à l'angle sud-est de ladite parcelle cadastrée, d'une largeur d'un mètre vingt sur environ dix mètres de long.

Le chemin communal sera implanté sur cette bande de terrain.

L'acquéreur potentiel s'engage à faire effectuer ou à effectuer tous les travaux relatifs au déplacement dudit chemin communal, en tenant compte des dispositions légales applicables en l'espèce ainsi que toutes exigences ou normes en vigueur, et notamment permettre le passage et le déplacement d'objets encombrants.

L'acquéreur potentiel prendra à sa charge les coûts induits par cet échange et l'implantation du chemin communal, en ce compris les honoraires de géomètre, de division parcellaire ainsi que tous les honoraires, frais, droits et autres, afférents aux actes de régularisation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cet échange de terrain avec cession à titre gratuit d'une bande de terrain d'une largeur d'un mètre vingt sur une longueur d'environ dix mètres à prendre sur la parcelle Cadastrée C 559 sur laquelle sera établi le chemin communal.

Le Conseil Municipal, approuve et autorise le Maire à signer tous les actes et documents y afférents.

### **4. Travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage CCAA**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du programme de travaux suivant dans le cadre de la Dotation d'Aménagement Cantonale 2013 et la délibération du 2 Août 2013 :

1	Aménagement et sécurisation de la RD 17 à l'entrée de Pierrefeu Création d'un parking en épi devant la mairie et confection mur	55.000,00 €
2	Réfection du toit du bâtiment communal « Le Pierrefeutin »	22.684,27 €
3	Travaux parking sous le cimetière	7.046,23 €
4	Rampes Village Rue du Château	4.370,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>89.100,50 €</b>

Afin de finaliser ce programme, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur et de solliciter l'assistance technique du Département. Les rampes ayant déjà été installées, elles seront retirées du programme de travaux délégué dont le montant s'élèvera à 84.730,50 €.

M. le Maire ajoute qu'un financement de 40.000 € a été accordé et notifié pour ce programme par le Conseil Général des Alpes-Maritimes dans le cadre de la Dotation d'Aménagement Cantonale 2013. Il propose de demander le transfert de la subvention à l'Intercommunalité.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De déléguer la maîtrise d'ouvrage des projets suivants à la Communauté de Communes Alpes d'Azur :

1	Aménagement et sécurisation de la RD 17 à l'entrée de Pierrefeu Création d'un parking en épi devant la mairie et confection mur	55.000,00 €
2	Réfection du toit du bâtiment communal « Le Pierrefeutin »	22.684,27 €
3	Travaux parking sous le cimetière	7.046,23 €

- de solliciter l'assistance technique du Département pour la préparation et la réalisation de ces travaux.

- de transférer à la Communauté de Communes Alpes d'Azur la subvention du Conseil Général accordée dans le cadre de la Dotation d'Aménagement Cantonale 2013 pour un montant de 40.000 €.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes et tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

### **5. Commission des impôts directs**

Monsieur le Maire précise que l'article 1650 paragraphe 1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires (communes de 2000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. A la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de constituer une nouvelle commission des impôts directs.

Monsieur le Maire propose au conseil de dresser la liste des vingt quatre contribuables parmi lesquels seront choisis les SIX commissaires titulaires et les SIX commissaires suppléants par le directeur des services fiscaux.

Jean Marc FARNETI procède à la lecture de la liste des noms proposés aux postes de titulaires et suppléants.

:

#### **TITULAIRES**

ARBAUD Fernand, BART Jean-Marie, GIRARD Rémi, BREYNE Jean-René, CASTEL Georges, LEONARD Serge, CIRILLO Jean, ROL Lucia, PONS Gabriel, RICHIER Gilbert, ALBERT Jean-Paul, RIMINUCCI Jean-Pascal.

#### **SUPPLEANTS**

CASTEL Sébastien, ORTEGA Lysiane, PIAZZA André, VITALE Rose, CAUCHI Stéphanie, ARBAUD Martine, DEBIEZ Chantal, MATILLO Sylvaine, ROL Alain, TASSONE Gilles, VAZZOLI Eric, GATT Bernadette.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **3- Questions diverses**

Le Maire rappelle les différentes réunions auxquelles la commune est conviée.

En effet, il précise que l'ensemble des organismes extérieurs doit procéder au renouvellement de leurs organes de décisions.

Aussi, il demande aux différents délégués et suppléants de bien vouloir s'organiser pour participer à l'ensemble de ces assemblées.

Ainsi, il rappelle que le SIEVI tiendra son assemblée le 15 avril, le SICTIAM le 05 mai, le PNR le 22 mai.

Une réunion avec l'ONF est également programmé le 23 avril pour faire le point sur les aménagements de la forêt domaniale de la CAINEE, Monsieur le Maire demande que Messieurs PONSOT et ARBAUD soient tous deux présents.

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président Eric CIOTTI rappelant la nécessité de procéder au débroussaillage près des habitations. Il demande à Messieurs PONSOT et ARBAUD de faire le tour de la commune pour dresser un rapide état des lieux.

D'autres sujets sont ensuite abordés comme la remise en route du site internet en partenariat avec le SICTIAM, la désignation des contacts pour la procédure VIAPPEL de la Préfecture.

Il est convenu que le conseil municipal s'organisera à travers ses différentes commissions pour traiter l'ensemble de ces sujets.

M. Lionel BERNARD fait part au conseil municipal du début de ses études concernant l'éclairage public, il précise que c'est un sujet complexe. Monsieur le Maire précise qu'il fait parti de l'héritage de l'ancienne CCVE.

A ce sujet, il rappelle que contrairement à ce qui avait été annoncé, l'ancienne communauté de communes a fusionné avec, non pas un boni de liquidation, mais des déficits sur l'ensemble de ses budgets. Il reste également à ce jour des factures impayées, dont celles de l'éclairage public pour un peu plus de 5 000 €. Il précise à ce sujet qu'il sera nécessaire d'inscrire au budget cette dette constatée.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal est programmé pour le 26 avril 2014 et aura pour ordre de jour le vote du budget.

Sylvain ARBAUD, fait part au conseil de l'accident survenu cette semaine. Il précise que Ange ARAGONA a du subir une opération chirurgicale de la main gauche et que l'opération s'est correctement déroulée. Il ajoute également que Monsieur ARAGONA sera indisponible pendant une grande partie de l'année 2014.

L'ensemble du conseil, lui souhaite ses meilleurs vœux de rétablissement.

Une demande est faite dans l'assistance pour revoir l'arrêté municipal de pratique du canyonisme, vu qu'à ce jour il n'est pas opposable.

L'ordre du jour est clos à 20h45.

---

Le Maire



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 26 avril, à 10 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : M. FARNETI Jean-Marc, Mme FERNANDEZ Annick, M. ARBAUD Sylvain, Mmes MATILLO Danièle, PIAZZA Jacqueline, COBALEDA Véronique, HENNINGSEN Marie-Paule et OATES Jill, Monsieur, BERNARD Lionel.

Absent : M. PONSOT Jacky, a donné pouvoir à M. ARBAUD Sylvain.

Secrétaire de séance: M. FARNETI Jean-Marc

\*\*\*\*\*

**Ordre du Jour**

**9. Approbation PV du Conseil Municipal précédent**

**10. Vote des comptes de gestion et administratifs 2013 et affectation des résultats**

- Budget Communal
- Budget Eau et assainissement
- Budget CCAS

**11. Vote des budgets primitifs 2014**

- **Budget Communal**  
Débat sur les orientations budgétaires  
Taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2014  
Régime indemnitaire du personnel  
Proposition de recrutement  
Subventions aux associations  
Tarifs communaux  
Programme de travaux 2014
- **Budget CCAS**
- **Budget Eau et Assainissement**  
Débat sur les orientations budgétaires

**12. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. M. FARNETI Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

**1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 avril 2014 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**2. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013 et affectation des résultats**

**2.1 Approbation des Comptes de Gestion 2013 du Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le compte de gestion 2013 les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 pour les trois budgets (commune, CCAS et eau- assainissement), par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et reconnaît qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## 2.2 Comptes Administratifs 2013

M. Marc BELVISI sort de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Annick FERNANDEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Marc BELVISI, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

### 2.2.1 Compte Administratif Principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2012	12.516,40			123.363,49		110.847,09
Résultats exercice 2013		31.331,31		24.520,65		55.851,96
<i>Part Aff. Invest. 2013</i>			<i>12.516,40</i>		<i>12.516,40</i>	
<b>SOLDES</b>		<b>18.814,91</b>		<b>135.367,74</b>		<b>154.182,65</b>
Restes à réaliser 2013	95.238,40	40.000,00			95.238,40	40.000,00
<b>SOLDES AVEC RAR</b>	<b>36.423,49</b>			<b>135.367,74</b>		<b>98.944,25</b>

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme FERNANDEZ Annick et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le compte administratif 2013.

### 2.2.2 Compte Administratif Service de l'Eau et de l'Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2012		1.527,94		42.950,59		44.478,53
Résultats exercice 2013	22.865,68		8.890,04		31.755,72	
<b>SOLDES</b>	<b>21.337,74</b>			<b>34.060,55</b>		<b>12.722,81</b>
Restes à réaliser	6.000,00				6.000,00	
<b>SOLDES AVEC RAR</b>	<b>27.337,74</b>			<b>34.060,55</b>		<b>6.722,81</b>

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme FERNANDEZ Annick et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le compte annexe de l'eau et de l'assainissement 2013.

### 2.2.3 Compte Administratif du CCAS

Subdivisions	Résultats à la Clôture de l'exercice 2012		Résultats de l'Exercice 2013		Résultats de clôture de l'exercice 2013	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Fonctionnement		1.949,75		1.876,71		3.826,46
Investissement						
<b>SOLDES</b>		<b>1.949,75</b>		<b>1.876,71</b>		<b>3.826,46</b>

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme FERNANDEZ Annick et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le compte administratif du CAS 2013.

Le Conseil Municipal :

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités Eau –assainissement et CCAS, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2.3 Affectation des résultats - Budget Communal**

M. BELVISI Marc regagne la salle du conseil.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 135.367,74 €,
- un excédent d'investissement de 18.814,91 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) : 135.367,74 €
- Affectation en solde d'investissement reporté (ligne 001) : 18.814,91 €.

### **2.3 Affectation des résultats - Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 34.060,55 €,
- un déficit d'investissement de 21.337,74 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002) : 12.722,81 € en fonctionnement.
- A l'apurement du déficit (par virement à la ligne 1068) : 21.337,74 € en investissement.

## **3. Vote des budgets primitifs 2014**

### **3.1 Budget primitif communal 2014**

#### **Débat sur les orientations budgétaires**

M. le Maire rappelle la situation économique actuelle difficile à laquelle nous sommes confrontés et les efforts demandés aux collectivités locales.

Il informe le Conseil des engagements pris avec la nouvelle intercommunalité et notamment la prise en charge des coûts de l'école par cette dernière.

Jusqu'à fin août 2014 la CCAA remboursera à la commune toutes les dépenses afférentes à l'école par fonds de concours ; puis en assumera son entière gestion à partir de la rentrée de septembre 2014.

#### **Taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des 4 taxes d'imposition à appliquer pour l'année 2014 aux bases d'impositions directes locales qui ont été communiquées par l'administration.

M. le Maire annonce que conformément aux engagements pris lors des dernières élections municipales, les taux d'imposition n'augmentent pas mais diminuent.

Il précise que d'une part, le coût de l'école de PIERREFEU a été retiré du produit fiscal de la commune puisque la compétence a été reprise par la CCAA, et que d'autre part, la gestion rigoureuse mise en place est poursuivie.

Considérant les besoins actuels de la Commune et les transferts de charges qui ont été occasionnés lors du passage de la commune de Pierrefeu à la nouvelle intercommunalité Alpes d'Azur, le Conseil Municipal, ayant pour objectif principal de ne créer aucune incidence sur les impôts locaux des administrés, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'apporter une diminution sur le taux des taxes locales pour l'année 2014 qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : **14,33**
- Taxe Foncier Bâti : **6,83**
- Taxe Foncier Non Bâti : **49,50**
- CFE : **17,49**

### **Vote du Budget communal**

M. le Maire présente, le budget primitif 2014 de la Commune de PIERREFEU. Celui-ci s'élève à :

⇒ **En recettes à :**

- pour la Section de Fonctionnement ..... 406.037,74 €
- pour la Section d'Investissement ..... 158.150,00 € dont 40.000,00 € de Crédits de Report.

⇒ **En dépenses à :**

- pour la Section de Fonctionnement ..... 406.037,74 €
- pour la Section d'Investissement ..... 158.150,00 € dont 95.238,40 € de Crédits de Report.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le budget communal primitif 2014.

### **Régime indemnitaire du personnel communal permanent**

Mme ARBAUD Martine et M. ARBAUD Sylvain quittent la salle du conseil.

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire a été instauré, dans la Commune de PIERREFEU, pour les agents titulaires, non titulaires et stagiaires depuis décembre 1992 et qu'il convient de délibérer de son montant chaque année.

En ce qui concerne la secrétaire de mairie, dont le grade est supérieur à l'indice 380, celle-ci peut se voir attribuer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) dont le taux moyen annuel est de 1.078,72 €. Le montant attribué à l'agent ne peut excéder huit fois ce taux moyen annuel.

Il propose l'attribution d'une prime I.F.T.S. à Mme Martine ARBAUD, secrétaire de mairie, d'un montant de 1 600.00 € pour l'année en cours, à verser en deux fois avec les traitements des mois de juin et de décembre.

La prime I.F.T.S. versée à Mme ARBAUD Martine correspond à une modulation de 1,48 du taux moyen annuel.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés la prime I.F.T.S. proposée pour Mme ARBAUD Martine.

En ce qui concerne l'employé communal, son grade étant inférieur à l'indice 380, il peut lui être attribué l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) dont le taux moyen est de 469.67 €. Le montant attribué à l'agent ne peut excéder huit fois ce taux moyen annuel.

Il propose l'attribution à Monsieur Jérôme CALIPPE, employé communal :

- d'une prime I.A.T. d'un montant de 1 200.00 € pour l'année en cours, à verser en deux fois avec les traitements des mois de juin et de décembre.
- d'une prime I.A.T. d'un montant mensuel de 120.00 € TTC.

L'ensemble des primes I.A.T. versées à Monsieur Jérôme CALIPPE correspond à une modulation de 5,62 du taux moyen annuel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, pour l'attribution de la prime I.A.T. telle que détaillée par le Maire, au bénéfice de M. CALIPPE Jérôme.

### **Proposition de recrutement**

Mme ARBAUD Martine et M. ARBAUD Sylvain regagnent la salle du conseil.

M. le Maire rappelle au Conseil que M. ARAGONA Ange a été victime d'un accident le 11 avril 2014 sur son lieu de travail.

Il a été opéré de la main gauche et devrait être arrêté sur une période de un an.

En conséquence, M. le Maire propose, eu égard à l'obligation de continuité du Service Public, de recruter un employé moyennant un contrat aidé pour une période d'un an.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés l'embauche d'un employé moyennant un contrat aidé.

### **Subventions aux Associations – Année 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité :

- A.D.P.E. Les Noisettes : 150,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 100,00 €
- Amicale des Forestiers-Sapeurs Roquesteron : 100,00 €
- Association Boule Pierrefeutine : 100,00 €
- Association Sportive de Pierrefeu : 100,00 €
- Club Interâge « Le Pierresteron » : 100,00 €
- Anciens Combattants de Roquesteron : 100,00 €
- Association du foyer du collègue LUDOVIC BREA : 125,00 €
- Association ESTER'ON'OAI : 100,00 €
- La Maison des Enfants : 250,00 €
- Association Santé + Estéron : 300,00 €
- Association Pierrefeu Nature et Vie : 100,00€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2014.

Ces sommes seront inscrites et prélevées à l'article 6574 du budget communal.

### **Tarifs communaux – année 2014**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux tels qu'ils sont énoncés ci-après :

#### **Redevance branchement au réseau d'assainissement**

(Hors travaux supplémentaires et fournitures à régler à l'entreprise privée chargée des travaux) : 800 €

#### **Redevance annuelle assainissement**

- Abonnement : 42 € / an
- Consommation ( cf eau) : 0,85 € / m<sup>3</sup>

#### **Location des salles communales**

Pour la location des bâtiments communaux :

- la Halle Provençale
- la salle artisanale au village
- éventuellement le PIERREFEUTIN

Le montant est fixé à **80 € par jour pour la Halle et 40 € par jour pour les autres salles avec versement d'une caution de 300 €.**

#### **Concession dans le cimetière**

Le prix est fixé à **4.805 €**, auxquels s'ajoutent, pour l'acheteur,

- les droits d'enregistrements réglementaires
- le prix du caveau proprement dit à régler à une entreprise privée

Il est rappelé que les concessions sont perpétuelles.

#### **Redevance Funéraire**

Le prix d'une vacation pour les obsèques comprenant l'ouverture et la fermeture des caveaux, est fixé par le Conseil Municipal, pour l'année 2014, à **100 €.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, sur les tarifs communaux tels que détaillés par M. le Maire pour l'année 2014.

### **Programme de travaux 2014**

#### **Budget communal :**

- Poursuite de la révision de la carte communale : 12.000 €
- Opération d'aménagement RD 17 et toit du Pierrefeutin : 80.000 €
- Travaux divers dont parking du cimetière : 12.750 €
- Matériel Périscolaire : 5.000€
- Achat matériel de voirie : 6.300 €
- Jeux d'enfants : 7.500 €



### **3.2 Budget primitif CCAS 2014**

M. le Maire présente, le budget primitif du CCAS 2014 de la Commune de PIERREFEU. Celui-ci s'élève à :

⇒ **en dépenses et en recettes :**

- pour la section de fonctionnement ..... 3.826,46 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le budget primitif du CCAS 2014.

### **3.3 Budget primitif eau et assainissement 2014**

M. le Maire présente, le budget primitif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de PIERREFEU qui s'élève:

⇒ **en recettes à :**

- pour la Section de d'Exploitation ..... 27.322,81 €
- pour la Section d'Investissement ..... 36.837,74 €

⇒ **en dépenses à :**

- pour la Section de d'Exploitation ..... 27.322,81 €
- pour la Section d'Investissement ..... 36.837,74 € dont 6.000,00 € de Crédits de report.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité des présents et des représentés le budget primitif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

### **4. Questions diverses**

M. BELVISI Marc informe le Conseil de ce que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'assurera plus l'assistance technique en matière d'urbanisme à compter de 2017.

M. BELVISI Marc fait un compte rendu de la réunion des Maires qui s'est déroulée le 25 avril 2014 et fait part des restrictions annoncées sur tous les postes.

M. le Maire fait également un compte rendu de la dernière réunion de l'ONF à laquelle participaient à ses côtés, Mrs ARBAUD Sylvain et PONSOT Jacky. Il précise que les deux agents ONF anciennement en charge de la forêt domaniale de la Caînée se voient attribuer un secteur couvrant une grande partie du département.

M. le Maire annonce qu'une formation WEBCARTO se déroulera le 26 juin 2014 à laquelle participeront à ses côtés Mme MATILLO Danièle, et Mrs BERNARD Lionel et FARNETI Jean-Marc.

M. FARNETI Jean-Marc remercie au nom du Conseil M. BELVISI Marc et Mme FERNANDEZ Annick pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de l'établissement du budget 2014.

M. FARNETI Jean-Marc informe le Conseil de l'intervention d'un avocat aux intérêts de Mme GIAUSSERAND, laquelle souhaite régulariser la situation d'une partie de ses biens immobiliers sis au Vieux Village.

Il indique que Mme GIAUSSERAND précise, que l'atelier communal et le 1<sup>er</sup> parking du Vieux Village ont été implantés pour partie sur des parcelles lui appartenant et qu'en outre l'assainissement collectif du Vieux Village est implanté pour partie sur des parcelles lui appartenant également.

Il précise aussi que Mme GIAUSSERAND souhaite obtenir la jouissance de la terrasse surplombant le lavoir du Vieux Village et mitoyenne à sa maison.

M. FARNETI Jean-Marc souligne, enfin, que Mme GIAUSSERAND souhaiterait parvenir à un accord transactionnel avec la Commune pour régler ces différents points.

Il doit se rapprocher du conseil de cette dernière pour tenter de trouver une solution amiable ce que souhaite également la Commune.

M. FARNETI Jean-Marc rappelle au Conseil que le géomètre du cadastre fait actuellement une tournée sur notre commune et qu'il poursuivra ces travaux Lundi prochain afin de mettre à jour la base cadastrale.

L'ordre du jour est clos à 12 h 05.

---

Le Maire



## Département des ALPES MARITIMES

### COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **du 25 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le 25 Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Mme FERNANDEZ Annick, M. ARBAUD Sylvain, Mmes MATILLO Danièle, PIAZZA Jacqueline, COBALEDA Véronique, HENNINGSEN Marie-Paule et OATES Jill, MM. BERNARD Lionel, PONSOT Jacky.

Absent : M. FARNETI Jean-Marc, a donné pouvoir à M. Marc BELVISI.

Secrétaire de séance: Mme Véronique COBALEDA.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du Jour**

13. **Approbation PV du Conseil Municipal précédent.**
14. **Adhésion de la Commune au Service collectif de l'entretien de l'éclairage public du SDEG.**
15. **Rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.**
16. **Motion pour le maintien du Conseil Général.**
17. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 avril 2014 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Adhésion de la Commune au Service Collectif de l'entretien de l'éclairage public du SDEG.**

M. le Maire rappelle au Conseil que l'éclairage public et son entretien ne font plus partie des compétences de la nouvelle intercommunalité. Ces prestations, redevenues à la charge de la commune, ne peuvent être effectuées directement par les services communaux.

Il expose qu'il est préférable de déléguer ce service à un syndicat qui mutualise les coûts d'entretien et qui optimise ainsi les prestations.

La Commune confiant régulièrement la réalisation des réseaux d'éclairage public au SDEG, le Maire propose au conseil de confier l'entretien de l'éclairage public au SDEG dont le coût annoncé est à moins de 30 €/an par point lumineux (133 points lumineux sur la commune).

Ce contrat avec le SDEG comprend :

- Contrôle immédiat de chaque point lumineux.
- Obligation d'intervention rapide.
- Engagement de la commune pour 2 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3. Acquisition jeux d'enfants – Demande de subvention au Conseil Régional PACA.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire l'acquisition de jeux d'enfants. Afin de financer cette opération, M. le Maire propose de solliciter le Conseil Régional PACA au titre du Fonds de Solidarité Locale, subvention régionale réservée aux communes de moins de 1200 habitants.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4. Réforme des Rythmes Scolaires**

M. le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion des élus qui vient de se dérouler et où il a été décidé que chaque commune fasse une demande au Ministre de l'Education Nationale pour laisser aux collectivités le choix de l'application de la réforme à la prochaine rentrée.

Il indique qu'une étude a démontré qu'une application efficace de la réforme des rythmes scolaires impacterait obligatoirement les impôts d'une augmentation d'environ 14%.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette action auprès des services de l'Education Nationale.

## 5.Motion contre la suppression des Conseils Généraux

M. le Maire rappelle au conseil les projets de réforme des collectivités territoriales actuellement en cours qui prévoient notamment une diminution des régions qui passeraient de 24 à 12 et qui, à plus ou moins court terme, aboutiraient à une suppression des conseils généraux.

Le conseil municipal, conscient de l'intérêt à conserver le principal soutien des petites communes, donne son accord à l'unanimité pour adopter la motion proposée par le Maire.

## 6.Questionnements divers

- M. PONSOT fait part de la visite d'un agent de l'ONF sur la piste communale du Content :
  - Eclaircissement des bois sous-couvert,
  - Prévision de réalisation d'une coupe de bois : information à venir sur le potentiel de bois à prévoir sur cette coupe : possibilité de vente de bois aux particuliers.
- Information sur la tenue d'une réunion à la Préfecture : nécessité de mise en place d'un plan de sauvegarde communal.

L'ordre du jour est clos à 20 h 30.

Le Maire



**Département des ALPES MARITIMES**

**COMMUNE de PIERREFEU**

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL** **du 20 Juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le 20 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc FARNETI, Mme FERNANDEZ Annick, M. ARBAUD Sylvain, Mmes PIAZZA Jacqueline, HENNINGSSEN Marie-Paule et OATES Jill, MM. BERNARD Lionel, PONSOT Jacky.

Absents : Melle MATILLO Danièle a donné pouvoir à M. FARNETI Jean-Marc.  
Mme COBALEDA Véronique a donné pouvoir à Mme Annick FERNANDEZ.

Secrétaire de séance: M. Jean-Marc FARNETI.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du Jour**

- 18. Approbation PV du Conseil Municipal précédent.**
- 19. Désignation des délégués (UN titulaire et TROIS Suppléants) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder le Dimanche 28 Septembre 2014 à l'élection des sénateurs.**
- 20. Programme de travaux dans la forêt communale – devis de l'Office National des Forêts.**
- 21. Proposition de tournées de surveillance sur le site de La Cerise.**
- 22. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 Mai 2014 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mai 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Désignation des délégués (UN titulaire et TROIS Suppléants) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder le Dimanche 28 Septembre 2014 à l'élection des sénateurs**

Election du Délégué Titulaire : M. Marc BELVISI - 10 voix Pour et 1 Blanc  
Election des Trois délégués suppléants : M. FARNETI Jean-Marc – 10 voix Pour et 1 Blanc  
Mme COBALEDA Véronique – 10 voix Pour et 1 Blanc  
M. BERNARD Lionel - 10 voix Pour et 1 Blanc

### **3. Programme de travaux dans la forêt communale – devis ONF**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été procédé à un recensement des sapins dans le massif du Content. Une cinquantaine d'espèces de sapins de différentes tailles a été répertoriée.

Un devis d'un montant de 1.400,00 € a été établi par l'ONF pour procéder à un nettoyage des sous-bois permettant le bon développement des arbres.

Il convient de recenser l'espèce qui craindrait le moins la sécheresse pour refaire un devis plus adapté.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4. Proposition de tournées de surveillance sur le site de La Cerise**

La Commune de Gilette propose de faire effectuer par l'ONF des tournées de surveillance durant l'été, au nombre de 4, sur le site de La Cerise, en répartissant la charge sur les 3 communes de GILETTE, TOUDON et PIERREFEU. Le coût pour notre commune serait de 480 €.

Le conseil municipal, considérant que Pierrefeu n'est pas concernée par le site de La Cerise, REFUSE à l'unanimité toute participation.

### **5. Questions diverses**

- Félicitations à M. ARBAUD Sylvain pour les médailles obtenues au Concours Départemental Agricole ;
- Logement du Pierrefeutin : ce logement pourra être meublé grâce à des cessions bénévoles de mobiliers (M. FARNETI) et être ainsi proposé à une location saisonnière moins contraignante pour la Commune.

L'ordre du jour est clos à 21 h 00.

..... Le Maire



**Département des ALPES MARITIMES**

**COMMUNE de PIERREFEU**

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 Juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le 11 Juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc FARNETI, Mmes MATILLO Danièle, PIAZZA Jacqueline, COBALEDA Véronique, HENNINGSEN Marie-Paule et OATES Jill, MM. BERNARD Lionel, PONSOT Jacky.

Absents : M. ARBAUD Sylvain a donné pouvoir à Mme Véronique COBALEDA.  
Mme Annick FERNANDEZ a donné pouvoir à Mme HENNINGSEN Marie-Paule.

Secrétaire de séance: Mme Danielle MATILLO.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du Jour**

- 23. Approbation PV du Conseil Municipal précédent.**
- 24. Location meublée saisonnière appartement Pierrefeutin.**
- 25. Proposition de recrutement**
- 26. Ouverture d'une salle de réunion et de travail pour les élus.**
- 27. Rapports du SIEVI sur l'eau potable et le SPANC pour l'année 2013.**

\*\*\*\*\*

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 Juin 2014**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Juin 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **2. Location meublée saisonnière appartement Pierrefeutin**

M. le Maire expose au conseil que la location meublée saisonnière du studio, actuellement vide, du Pierrefeutin répond à une demande assez forte. Considérant la possibilité de récupération de meubles et de matériel pouvant servir à l'équipement de ce logement sans frais, il propose au conseil de mettre ce logement à la location meublée saisonnière.

Il propose au conseil de fixer les tarifs suivants :

- 200 € la semaine toute l'année
- 80 € le week-end sauf durant les vacances d'été (juillet-Août), où il est préférable de le louer à la semaine.
- Caution de 500 € à verser et 30 € pour les frais déménagement rendus au départ si les lieux sont restitués propres.
- Les clefs seront à récupérer le samedi à partir de 16h et rendues au départ le samedi suivant avant 12h pour les locations à la semaine et pour les locations du week-end à récupérer le vendredi à partir de 16h et rendues le dimanche à 16h.
- Aucun stationnement sur la route devant le Pierrefeutin ne sera toléré.

M. le Maire expose que des petits travaux de peinture seront effectués par les employés communaux avant toute location.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **3. Proposition de recrutement**

Eu égard à l'augmentation de la charge de travail, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recourir à l'embauche d'un agent administratif afin de renforcer le secrétariat de la Mairie et d'aider dans sa tâche, Madame Martine ARBAUD, secrétaire de mairie titulaire qui occupe actuellement le poste à mi-temps.

Monsieur le Maire propose le recrutement pour le 1er Septembre 2014, d'une personne pouvant entrer dans le cadre des emplois CUI-CAE avec une aide de l'Etat. Ce contrat sera établi sur une base de travail de 20 h hebdomadaires pour un an. Cette personne qui viendra en aide au secrétariat, notamment pour le classement, l'établissement du bulletin municipal et tous travaux administratifs devra avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à procéder à l'embauche sous contrat CUI-CAE de 20 heures hebdomadaires, d'une durée d'un an, pour le 1er septembre 2014.

## **4. Ouverture d'une salle de réunion et de travail pour les élus**

M. le Maire propose au conseil d'utiliser le local situé sous la salle artisanale au Vieux-Village qui sert actuellement pour le stockage de matériel, afin d'y aménager un petit bureau annexe de la Mairie pour permettre aux élus du vieux-village de travailler sur place hors des heures d'ouverture de la mairie.

Ce petit bureau pourrait être équipé d'un ordinateur, d'un petit photocopieur fournis par les élus y travaillant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **5. Rapports du SIEVI sur l'eau potable et le SPANC pour l'année 2013**

M. le Maire présente au conseil les rapports qui ont été établis par les services du SIEVI concernant la distribution de l'eau potable pour l'année 2013 ainsi que le rapport sur le service de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **6. Questions diverses**

- M. FARNETI fait le point sur la demande d'échange sollicitée par Mme GIAUSSERAND par l'intermédiaire de l'avocat de cette dernière, à savoir l'abandon par la commune de la dalle surplombant le lavoir au vieux-village accolée à la maison de Mme GIAUSSERAND en contrepartie des terrains de cette dernière sur lesquels ont été construits pour partie la salle artisanale et le 1<sup>er</sup> parking au vieux-village. M. FARNETI rappelle que la commune souhaite que cet échange porte également sur les parcelles de Mme GIAUSSERAND impactées par le réseau d'assainissement du vieux-village.

- MM. BELVISI et BERNARD font part de la réunion à laquelle ils ont assisté à Roquesteron sur la candidature LEADER du PNR qui peut avoir des retombées intéressantes pour tous.

Rappel des prochaines manifestations et réunions du mois de Juillet ;

- 21 Juillet 2014 – Assemblée générale Maison Santé + ESTERON à ROQUESTERON.

- 27 Juillet 2014 – Assemblée générale La Maison des Enfants à SIGALE.

- 28 Juillet 2014 à 18 h – Conseil de développement du PNR à PIERREFEU, salle de la Mairie.

Rappel également sur les festivités du week-end :

- Fête patronale – Samedi 12 juillet
  - Soirée estivale – Duo de guitares – Dimanche 14 juillet.
- L'ordre du jour est clos à 21 h 00.

---

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 7 Septembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc FARNETI, MM. BERNARD Lionel, PONSOT Jacky, ARBAUD Sylvain, Mmes PIAZZA Jacqueline, COBALEDA Véronique, FERNANDEZ Annick, HENNINGSSEN Marie-Paule.

Absents : Mme OATES Jill a donné pouvoir à M. ARBAUD Sylvain.

Mme MATILLO Danièle a donné pouvoir à M. Jean-Marc FARNETI.

Secrétaire de séance: Mme Véronique COBALEDA.

\*\*\*\*\*

### Ordre du Jour

#### **28. Approbation PV du Conseil Municipal précédent.**

#### **29. Décision modificative au Budget Communal et au Budget de l'Eau.**

#### **30. Dotation d'Aménagement Cantonale 2014.**

#### **31. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 11 Juillet 2014 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juillet 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Décision Modificative N° 1 – Budget Communal et Budget EAU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du besoin de procéder à certaines écritures comptables, sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2014.

#### Budget communal :

Dépenses de fonctionnement

- 1.600 € au compte 6718

+ 1.600 € au compte 67364

#### Budget de l'eau :

Recettes d'Exploitation

+ 1.600 € au compte 747

Dépenses d'Exploitation

+ 1.600 € au compte 615

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3. Dotation d'Aménagement Cantonale 2014**

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal des différents travaux à envisager au titre de la dotation d'aménagement cantonale de l'année 2014 pour laquelle le conseiller général nous a fait part de l'attribution d'une subvention de 16.000 €.

1. Travaux de construction Atelier Communal STEP  
Devis Entreprise SCOFFIER de Gilette ..... 19.541 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir ces travaux à effectuer au titre de la dotation d'aménagement 2014, la part communale étant prise sur les fonds propres de la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **32. Questions diverses**

- Un point est fait sur la location du logement de l'école.

- Jeux d'enfants au Pierrefeutin : voir les problèmes à régler avec l'entreprise pour leur mise en place.

- Proposition de local pour le Club interâge du Pierresteron.

\* proposition de délocaliser les réunions du club dans la salle artisanale du village et possibilité de jeux de boules au village.

\* possibilité d'utiliser l'espace du Pierrefeutin (salle et jeu de boules), le samedi après-midi, sans se servir de la cuisine et notamment du lave-vaisselle et autres électroménagers réservés pour la cantine, et sans stocker des alcools sur place.

Une rencontre est prévue le 12 septembre à 16 heures avec les membres du Club.

- Samedi 13 septembre : fête du PNR à Gourdon.

L'ordre du jour est clos à 11 h 00.

Le Maire



**Département des ALPES MARITIMES**

**COMMUNE de PIERREFEU**

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29  
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 31 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 31 Octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc FARNETI, MM. BERNARD Lionel, PONSOT Jacky, ARBAUD Sylvain, Mmes PIAZZA Jacqueline, OATES Jill.

Absents : Mme FERNANDEZ Annick a donné pouvoir à M. Marc BELVISI.  
Mme HENNINGSEN Marie-Paule a donné pouvoir à Mme PIAZZA Jacqueline.  
Mme COBALEDA Véronique a donné pouvoir à M. Jacky PONSOT.  
Mme MATILLO Danièle a donné pouvoir à M. Jean-Marc FARNETI.

Secrétaire de séance: M. Jean-Marc FARNETI.

\*\*\*\*\*

**Ordre du Jour**

1. **Approbation PV du Conseil Municipal précédent.**
2. **Décision modificative au Budget Communal et au Budget de l'Eau.**
3. **Convention entre le SICTIAM et la commune de PIERREFEU.**
4. **Renouvellement de la taxe d'aménagement et de son taux.**
5. **Nouveaux statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Préalpes d'Azur.**
6. **Transfert de la compétence aménagement numérique vers l'Intercommunalité et modification des statuts.**
7. **Modification des statuts du SIEVI**
8. **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 Septembre 2014 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Septembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**2. Décision Modificative N° 2 – Budget Communal et Budget EAU**

M. le Maire fait part au Conseil du besoin de procéder à certaines écritures comptables, sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2014.

Budget communal :

Dépenses de fonctionnement  
- 300 € au compte 6718  
+ 300 € au compte 657364

Budget de l'eau :

Recettes d'Exploitation  
+ 300 € au compte 747

Dépenses d'Exploitation  
+ 300 € au compte 678  
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3. Convention entre le SICTIAM et la commune de PIERREFEU**

M. le Maire fait part au conseil Municipal de la possibilité de signer une convention type liée aux plans de services à intervenir entre la Commune de PIERREFEU et le SICTIAM.

En effet, la Commune souhaite réaliser un certain nombre de projets liés au développement de son système d'information (utilisation de signature électronique, dématérialisation du contrôle de légalité, solution intégrée de gestion communale, site Internet).

Par cette convention la Commune pourra ainsi décider de confier ou non des plans de services propres à chaque projet au SICTIAM

La gestion communale sous « e-magnus » se fera dès janvier 2015 en lieu et place de la gestion sous CIVITAS existante depuis 2010 qui était beaucoup trop complexe et lourde pour les petites communes.

La commune avait fait réaliser en son temps, un site internet lourd à gérer et difficile à maintenir. Le SICTIAM propose un plan de service plus facile avec un squelette classique. Le site serait hébergé par le SICTIAM avec 1 Go de capacité.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4. Renouvellement taxe d'aménagement et taux**

Rappel du vote de la taxe d'aménagement par le conseil municipal en 2011 en remplacement de l'ancienne taxe locale d'équipement.

Le taux voté avait été de 3%.

M. le Maire propose de maintenir ce taux à 3%.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **5. Nouveaux statuts du PNR**

M. le Maire présente les nouveaux statuts du PNR qui prennent en compte les nouvelles EPCI, provoquant ainsi des modifications de sièges au bureau du PNR, ainsi que la baisse du taux de financement du département qui passe de 35% à 25%. Présentation par M. ARBAUD des activités du PNR (signalisation sur le territoire, valorisation des marchés ruraux, candidature LEADER).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **6. Transfert compétence Aménagement Numérique à la CCAA**

Les Communes membres de la Communauté de Communes Alpes d'Azur ont transféré la compétence « Aménagement Numérique » vers l'Intercommunalité. Par ailleurs, la CCAA a adopté le principe du transfert de cette compétence au SICTIAM, syndicat chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ce transfert de compétence.

### **7. Modification des statuts du SIEVI**

M. le Maire rappelle au Conseil les modifications intervenues avec la mise en place des différentes intercommunalités, celles-ci ayant considérablement modifié le périmètre des Communes restant membres du SIEVI. En effet, il convient d'acter le départ des communes de GILLETTE, BONSON, LE BROC, CARROS et GATTIERES vers la Métropole.

Par ailleurs, des compétences prévues dans les statuts du syndicat n'étaient plus ou pas exercées.

Le syndicat propose également une modification de ses statuts à la carte permettant à certaines communes de n'adhérer que pour le SPANC. M. le Maire évoque le contentieux qui oppose le SIEVI à la Métropole pour le paiement de l'eau fournie par le SIEVI aux abonnés des communes citées plus haut, qui paient dorénavant leurs factures d'eau à la Métropole.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour cette modification des statuts du SIEVI.

### **8. Questions diverses**

- Une relance a été effectuée pour la réparation des barrières sur les pistes ONF.

- La fuite d'eau au Planet a été réparée. Une visite de VEOLIA est à venir et une vérification complète sur la canalisation du Planet va être réalisée.

- Bâtiment HLM : à ce jour, aucune réponse n'a été donnée quant à notre demande de reprise du bâtiment.

Le toit du bâtiment est très dégradé provoquant des infiltrations d'eau par le toit et la façade.

- M. le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion à la Préfecture où il doit se rendre avec M. Jean-Marc Farneti pour présenter le projet de carte communale.

- M. le Maire fait part au conseil du projet, en négociation avec la directrice de l'école et la CCAA, d'effectuer 8 sorties au ski à Valberg pendant le temps scolaire.

- Informations sur le programme des prochaines manifestations :

Samedi 1<sup>er</sup> novembre – Halloween.

Dimanche 2 novembre – Bénédiction cimetière

Vendredi 7 Novembre – Conseil communautaire à Puget-Théniers.

Samedi 8 Novembre – Châtaignes au village par l'association Ester'On Oai

Mardi 11 novembre - Monument aux Morts

L'ordre du jour est clos à 20 h 45.

---

Le Maire